

**Bourg Centre Occitanie / Pyrénées-Méditerranée Commune de  
Paulhan**

**Communauté de Communes du Clermontais**

**Pays Cœur d'Hérault**

**Contrat Cadre 2019 / 2021**



## **Entre,**

- Le Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée représenté par Carole DELGA, sa Présidente
- La Commune de Paulhan, représentée par M. Claude VALERO, Maire
- La Communauté de Communes du Clermontais, représentée par M. Jean-Claude LACROIX, Président
- Le Pays Cœur d'Hérault, représenté par M. Jean François SOTO, Président
- La Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Hérault, représentée par M. André DELJARRY, Président

**Vu** le Code Général des Collectivités Locales,

**Vu** les délibérations N°CP/2016-DEC/11.20 et N°CP/2017-MAI/11.11 de la Commission Permanente du 16 décembre 2016 et du 19 mai 2017 du Conseil régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, relatives à la mise en œuvre de la politique régionale pour le développement et la valorisation des Bourgs-Centres Occitanie / Pyrénées-Méditerranée,

**Vu** la délibération n° CP/2018-OCT/11.01 de la Commission Permanente du 10/12/18 du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, approuvant le Contrat de développement territorial du Pays Cœur d'Hérault pour la période 2018 – 2021,

**Vu** la délibération n° CP/2019-JUIN/11.02 de la Commission Permanente du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée du 07 juin 2019 approuvant le Contrat Cadre Bourg-Centre Occitanie / Pyrénées-Méditerranée de la Commune Paulhan,

**Vu** les délibérations N°2017/AP-JUIN/09 et N°CP/2017-DEC/11.21 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée du 30 juin 2017 et de la Commission Permanente du 15 décembre 2017, relatives à la mise en œuvre de la nouvelle génération des politiques contractuelles territoriales pour la période 2018 / 2021,

**Vu** la délibération n° 2019/04/04 du Conseil Municipal de la Commune de Paulhan du 11 avril 2019,

**Vu** la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Clermontais en date du 10 avril 2019,

**Vu** la délibération n° 2019-10 du Comité Syndical du Syndicat de Développement Local (SYDEL) du Pays Cœur d'Hérault en date du 5 avril 2019,

Il est convenu ce qui suit :

## Table des matières

<b>Préambule</b> : .....	4
<b>Article 1</b> : Objet.....	5
<b>Article 2</b> : Contexte et enjeux.....	5
Présentation de la commune de Paulhan et de son territoire.....	5
Paulhan : Des influences territoriales extérieures marquées .....	6
Paulhan : une dynamique démographique récente et soutenue .....	6
Paulhan est un pôle secondaire dans le SCoT Pays Coeur d'Hérault.....	7
Paulhan : cadre paysager et patrimonial .....	8
Paulhan : des développements résidentiels périphériques importants, un centre ancien en difficulté.....	8
Paulhan : Une ville connectée aux grands axes de communication et aux voies douces en cours de réalisation.....	9
Paulhan : Un parc de logements diversifié .....	9
Paulhan : Une activité économique dynamique qui renforce le rôle structurant de la commune .....	9
Paulhan : Une dynamique associative qui rayonne au delà de la commune.....	10
Paulhan : les engagements de la commune et de la Communauté de communes pour l'environnement.....	10
Liste des polarités propres à Paulhan .....	11
Synthèse du diagnostic .....	12
Les enjeux.....	15
<b>Article 3</b> : la stratégie de développement et de valorisation .....	17
<b>Article 4</b> : Le Projet de développement et de valorisation.....	19
<b>Article 5</b> : Le Programme Opérationnel pluriannuel 2019 – 2021 .....	21
<b>Article 6</b> : Articulation et complémentarité du projet de développement et de valorisation avec les stratégies de développement territorial .....	50
- du territoire communautaire de la Communauté de Communes du Clermontais .....	50
- du territoire de projet du Pays Coeur d'Hérault.....	51
<b>Article 7</b> : Axes prioritaires et modalités d'intervention de la Région .....	52
<b>Article 8</b> : Modalités d'intervention et contributions de la Communauté de Communes du Clermontais .....	52
<b>Article 9</b> : Contributions et modalités d'intervention du Pays Coeur d'Hérault.....	53
<b>Article 10</b> : Autres contributions .....	53
<b>Article 11</b> : Gouvernance .....	54
<b>Article 12</b> : Durée.....	55

## Préambule :

La structuration territoriale de la région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée se caractérise par une forte majorité de communes de très petite taille :

- 2 751 des 4 488 communes de notre région comptent moins de 500 habitants, ce qui représente 61 % des communes contre 55 % au niveau national,
- 3 475 communes ont moins de 1 000 habitants (77 % des communes),
- seulement 77 communes ont plus de 10 000 habitants.

2109 communes représentant 1,13 million d'habitants sont situées en zones de massifs (47 % des communes de la région) ; parmi elles, 1612 communes totalisant plus de 800 000 habitants sont situées en zones de montagne.

Selon les Schémas Départementaux de Coopération Intercommunale entrés en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2017, notre région compte désormais 137 Communautés de Communes contre 264 en 2016.

Sur la base de la nomenclature définie par l'INSEE, notre région est constituée de 215 bassins de vie dont 167 bassins de vie ruraux.

Chacun d'eux comprend une « ville-centre » qui assure une fonction de centralité au service de la population de son bassin de vie ainsi que des communes qui peuvent également remplir la fonction de pôle de services de proximité.

En ce qui concerne plus particulièrement les bassins de vie ruraux, ces communes (Villes-centres et Communes/ Pôle de Services) doivent pouvoir offrir des services de qualité pour répondre aux attentes des populations existantes et nouvelles dans les domaines des services aux publics, de l'habitat, de la petite enfance, de la santé, de l'accès aux commerces, des équipements culturels, sportifs, de loisirs...

Par ailleurs, les communes rurales ou péri-urbaines ont besoin d'agir pour l'attractivité de leurs territoires en valorisant leur cadre de vie, le logement, leurs espaces publics, leur patrimoine,...

Pour leur développement économique, elles doivent également être en capacité d'apporter des réponses adaptées aux nouveaux besoins des entreprises : qualité des infrastructures d'accueil, Très Haut Débit,...

De par son rôle de chef de file dans le domaine de l'aménagement du territoire et plus particulièrement dans le cadre de ses politiques contractuelles territoriales, la Région a décidé de renforcer son soutien en faveur des investissements publics locaux en agissant notamment pour renforcer l'attractivité et le développement des « Bourgs Centres Occitanie / Pyrénées-Méditerranée », Cette nouvelle politique :

- vise à accompagner les Bourgs-Centres dans l'élaboration et la mise en œuvre pluriannuelle d'un Projet global de valorisation et de développement,
- s'inscrit dans les Contrats de Plan Etat-Région 2015/2020 des ex régions Languedoc Roussillon (*thématique 8.1 « équilibre territorial »*) et Midi Pyrénées (Article 28.2 « *soutenir les fonctions de centralité* »),
- est ciblée :
  - en direction des communes « villes centres » des bassins de vie ruraux tels que définis par l'INSEE,
  - vers les communes « Pôles de services » de plus de 1 500 habitants, qui, par leur offre de services (équipements, commerces,...) remplissent également une fonction de centralité en terme d'offres de services aux populations d'un bassin de vie,
- enfin, vers les communes « Pôles de services » de moins de 1 500 habitants qui remplissent aussi un rôle pivot en termes de services dans les territoires de faible densité démographique de notre région (ancien chefs-lieux de canton).

## Article 1 : Objet

Le présent contrat Bourg Centre Occitanie / Pyrénées-Méditerranée a pour but d'organiser la mise en œuvre du partenariat entre la Région, la Commune de Paulhan, la Communauté de Communes du Clermontais, Le Pays Cœur d'Hérault, la Caisse des Dépôts et Consignations et la CCI de l'Hérault, en y associant les services de l'Etat, le CAUE, l'ADEME, le CEREMA et l'EPF.

Il a également pour objectifs d'agir sur les fonctions de centralité et l'attractivité de la Commune de Paulhan vis-à-vis de son bassin de vie, dans les domaines suivants :

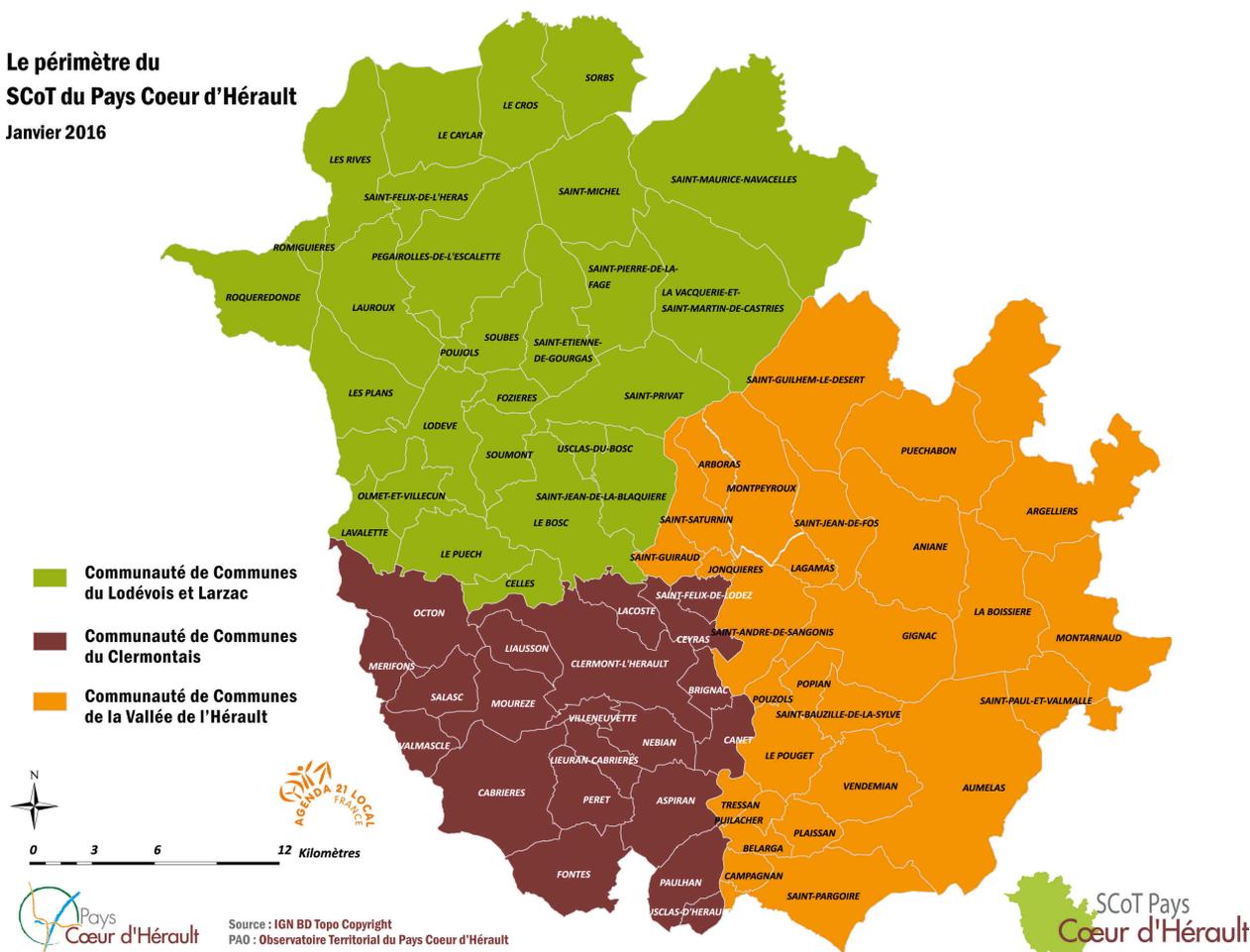
- la structuration d'une offre de services diversifiée et de qualité ;
- le développement de l'économie et de l'emploi ;
- la qualification du cadre de vie –qualification des espaces publics et de l'habitat ;
- la valorisation des spécificités locales –patrimoine naturel /architectural /culturel, ...

L'ensemble s'inscrit dans une démarche transversale de transition écologique et énergétique.

## Article 2 : Contexte et enjeux

### *Présentation de la commune de Paulhan et de son territoire*

**Le périmètre du  
SCoT du Pays Cœur d'Hérault  
Janvier 2016**



Carte institutionnelle du Pays Cœur d'Hérault

## Paulhan : Des influences territoriales extérieures marquées

Située dans le département de l'Hérault et la nouvelle région Occitanie, la commune de Paulhan se localise dans le Pays Cœur d'Hérault. Ce territoire affirme une proximité avec les grands pôles et bassins voisins, largement facilitée par l'A75 et l'A750, qui marquent leur jonction sur le Pays Cœur d'Hérault : Montpellier, bassin de Thau (Agde, Sète), Biterrois, ou le Millavois. De cette situation, le Pays connaît un développement démographique dynamique (environ 80 000 habitants en 2017 ; +2%/an entre 2007-2014) qui impacte directement ses paysages et son fonctionnement. Le Pays est un territoire rural aux influences péri-urbaines marquées.

Ainsi, de nouveaux équilibres se créent au sein du territoire du Pays. En effet, la Communauté de Communes du Clermontais (qui intègre la commune de Paulhan) s'inscrit pleinement l'aire urbaine de Montpellier (INSEE 2011), ce qui sur le plan de l'aménagement du territoire, soulève de nouveaux enjeux, pour répondre à de nouveaux besoins (ex : les déplacements, les équipements, les logements).



Réalisation : TERCIA consultants, février 2017

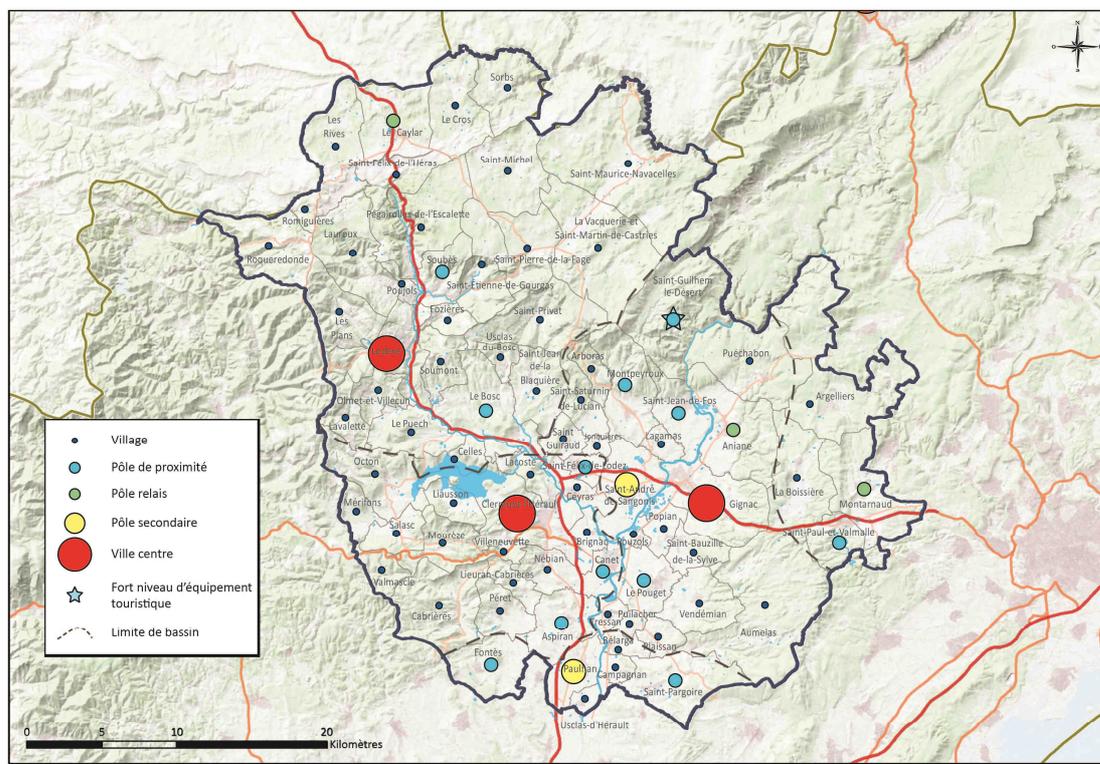
Source : BD TOPO® © V2 IGN-F – 2015, BD ALTI® © IGN-F – 2014 et PCH 2017

Carte extraite du diagnostic du SCoT Pays Cœur d'Hérault - validé le 4 mai 2018

## Paulhan : une dynamique démographique récente et soutenue

En 2010, Paulhan comptait 3 368 habitants. La population s'élève actuellement à 3 926 âmes avec une croissance régulière ces 8 dernières années. Ce qui pour cette période représente une augmentation de 558 habitants. La présence du collège, des équipements scolaires avec la proximité de l'A75 et les équipements d'éducation et de santé attirent des jeunes familles. Une certaine **mixité sociale** est présente dans le village avec également une mixité au niveau des générations. Dans le cadre du plan local d'urbanisme, la commune a fixé le seuil maximum de 5 000 habitants à l'horizon 2030.

## Paulhan est un pôle secondaire dans le SCoT Pays Coeur d'Hérault



Carte extraite du diagnostic du SCoT Pays Coeur d'Hérault - validé le 4 mai 2018

La commune de Paulhan s'inscrit dans l'armature de bourgs et villages du Coeur d'Hérault, en complémentarité des villes centres de Clermont l'Hérault, Lodève et Gignac. La ville structure le sud du Pays Coeur d'Hérault, en tant que pôle secondaire, au même titre que la commune de Saint André de Sangonis. En tant que pôle secondaire, Paulhan assure une attractivité locale réelle, en matière d'équipements, de services (collège, piscine, poste, écoles, crèche, pôle de santé, équipements sportifs, culturels, services communaux, commerces de proximité...), de commerces (artisanats, alimentations et produits du terroir, salons de coiffure, d'esthétique, bars, hôtel, restaurants, camping, commerces de proximité, carburants...et d'activités économiques (ZAE) et culturelles). En effet, Paulhan conserve une certaine centralité pour les communes du sud du Pays : Aspiran, Puilacher, Bélarga, Campagnan, Saint Pargoire, Adissan, Cazouls d'Hérault, Usclas d'Hérault, Fontés. Ces activités commerciales et de services répondent aux besoins des paulhanais mais aussi des villages alentours et aux personnes de passage.

Dans le SCoT en cours d'élaboration, le rôle structurant de Paulhan sera renforcé par un meilleur niveau d'équipements et de services, et un maintien de la dynamique démographique. La ville est de cette manière pleinement confortée dans son rôle structurant au Sud du Pays Coeur d'Hérault.

### ***Paulhan : cadre paysager et patrimonial***

La qualité paysagère de Paulhan est un atout indéniable. Les contraintes naturelles associées au dynamisme agricole ont permis le maintien d'un écrin paysager exceptionnel, qui, installé dans la large plaine viticole, offre des vues lointaines sur le cordon boisé de la ripisylve de l'Hérault à l'Est et des reliefs appelés « puechs », composés de garrigues et de maquis, qui bordent la partie Ouest de la commune et la préservent des vues de l'A75.

Ces puechs donnent naissance à de nombreux cours d'eau (Libéret, Rougeac, Candaurade, Vareilles) qui traversent la commune pour aller rejoindre le fleuve Hérault, et qui constituent la trame de corridors écologiques identifiés dans le Plan Local d'Urbanisme.

La commune, de la circulade jusqu'aux extensions urbaines récentes, offre une diversité de formes bâties ainsi que des bâtiments à grande valeur patrimoniale, à savoir : l'Ermitage Saint-Jean de Vareilles, la Chapelle classée Notre-Dame des Vertus, la Halle aux Produits Régionaux de type Balthard, la Cave coopérative conçue par l'architecte Leenhardt, la Gare, les écoles Brassens et Sand, la Salle des Fêtes et le château d'eau.

Dans la plaine, proche de l'Hérault, un patrimoine ferroviaire, le Pont de la Machine Fixe, ainsi qu'un patrimoine au fil de l'eau, le Moulin des Laures.

La ville est composée de nombreux espaces publics, square de Stefanik, Place du Griffé, Boulevard de la Liberté, tous agrémentés d'alignements d'arbres remarquables et d'aménagements au vocabulaire urbain. De nombreuses maisons bourgeoises renforcent le sentiment de petite ville de cette commune dite rurale.

### ***Paulhan : des développements résidentiels périphériques importants, un centre ancien en difficulté***

L'habitat de la commune de Paulhan – jusqu'à la fin des années 60 - s'est développé dans son cœur de ville et sa périphérie immédiate. De nombreux quartiers « **satellites** » ont été créés ces dernières années : saint mathieu, les albizzias, le clos saint martin, le clos guilhem. Progressivement, l'étalement urbain a commencé avec divers lotissements construits le long des axes routiers ou d'anciens chemins ruraux. Ces lotissements se sont construits généralement sans aménagements d'espaces publics et/ou de cheminements piétons.

L'évolution de la population et la cherté du foncier ont amené également à un double mouvement :

- une certaine paupérisation du cœur de ville, autour de la circulade de Paulhan, forme urbaine emblématique de l'urbanisme languedocien. Le centre-ville, avec ses rues étroites et ses maisons en hauteur, accueille une population modeste. Les actions de revitalisation sont nécessaires, notamment au niveau des façades. Malgré la modestie des habitations, il n'y a pas de problème d'insalubrité. On y observe cependant un taux de logements inoccupés importants.
- le développement d'un habitat résidentiel pavillonnaire sur la périphérie, avec peu d'offres disponibles. Les appartements représentent un peu plus de 20 % de l'habitat, contre près de 80 % pour les maisons.

### ***Paulhan : Une ville connectée aux grands axes de communication et aux voies douces en cours de réalisation***

Proche de l'A750 et des bourgs-centre principaux, Paulhan articule avantages de la ruralité et proximité des villes moyennes Gignac, Saint-André de Sangonis, Clermont l'Hérault (10-20 minutes) et de la métropole Montpellieraine (35 minutes) et Biterroise (25 minutes). Paulhan est également un ancien carrefour ferroviaire d'importance dont l'héritage d'anciennes voies ferrées et leurs abords, ainsi que l'ancienne gare est un héritage majeur dans l'identité de la commune.

Par ailleurs, une analyse des modes de stationnement sur la commune a mis en avant que le centre-ville est saturé, d'où la mise en place d'une zone bleue et zone partagée. L'équipe municipale a donc, depuis 2014, dessiné une voie verte qui traverse le village du nord au sud pour développer la mobilité douce en son cœur et en lien avec les futurs projets de **voies partagées** sur le territoire. De plus, les migrations domicile-travail constituent l'essentiel des déplacements sur Paulhan. La proximité autoroutière a amené le développement de pratiques de covoiturage vers Montpellier, ou de prise de bus à Clermont l'Hérault. Ce déplacement Paulhan - Clermont l'Hérault reste cependant, pour des personnes sans moyen de transport, problématique.

La commune envisage la création de **liens et de liaisons piétonnes et cyclables** entre les quartiers périphériques et le centre ancien. En effet, les tranches 1 et 2 ont été réalisées et les tranches 3 et 4 sont prévues pour 2019 et 2020.

### ***Paulhan : Un parc de logements diversifié***

La commune dispose également d'un parc de logements sociaux diversifié, du logement collectif à la maison individuelle mitoyenne. Ce parc de logements sociaux est en priorité privé. Cependant, la commune dispose de deux logements communaux tous deux loués au Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes (CLLAJ) et projette la réalisation de trois autres logements dans le bâtiment de la gare. Paulhan est doté de logements sociaux : les chênes, l'abaoussier, le clos des gabels. Nous pouvons ajouter un EHPAD.

De plus, la commune participe à un diagnostic de territoire dans le cadre de l'AMI Régional "Reconquête des Friches". En effet, au regard de son patrimoine bâti (ferroviaire et viticole), des friches ont été identifiées. Il s'agit d'un enjeu majeur de développement et de reconquête pour la commune. Il s'agit principalement de l'ancienne gare ferroviaire, de la cave coopérative, des halles, ... La cave coopérative fera l'objet d'une fiche action dans le cadre de l'AMI.

### ***Paulhan : Une activité économique dynamique qui renforce le rôle structurant de la commune***

La commune de Paulhan est un pôle commercial de proximité, grâce à ses services et son grand nombre d'équipements. Dans ce tissu économique, on distingue :

- 1°) la zone d'activités (Z.A.E.) la Barthe, située à l'entrée Sud de la commune, proche de l'ancienne gare et de la coopérative. Elle regroupe des entreprises dans des secteurs d'activités très variés qui rayonnent à l'échelle du territoire (alimentation, le centre de tri postal du code 34230, un restaurant, un cabinet vétérinaire, le secteur des bâtiments et travaux publics...),
- 2°) la société Irrifrance, qui fabrique du matériel d'irrigation, détentrice du brevet de pivot solaire,
- 3°) le tissu économique local à savoir les commerces de proximité ou artisans : boulangerie, boucherie, tabac-presse... Ces activités commerciales et de services répondent aux besoins des Paulhanais mais aussi des villages alentours et aux personnes de passage,
- 4°) l'agriculture, qui reste un secteur d'activité important pour la commune et tout particulièrement la viticulture.

La commune de Paulhan dispose également d'un appui intercommunal dans le cadre du maintien et développement du commerce en cœur de ville. Le dispositif d'aide aux loyers pour les commerces ou activités artisanales dans les centres villes vise à favoriser l'implantation de commerces de proximité et la reprise de fonds de commerces. Il prend la forme d'une subvention attribuée en fonction du loyer, par la Communauté de communes du Clermontais et la commune sous réserve d'une contractualisation avec la commune concernée et dans la limite des fonds attribués au budget de l'année en cours.

### ***Paulhan : Une dynamique associative qui rayonne au delà de la commune***

Le domaine associatif permet à Paulhan de rayonner à l'échelle du territoire. Plus de cinquante associations gravitent sur la commune de Paulhan. Elles interviennent dans des domaines divers tels que le sport, la culture, le lien social, la dimension festive... Outre les saisons sportives (football, tennis, tambourin, pétanque, danse, ...), la vie paulhanaise est rythmée par différents événements mobilisant différents espaces :

- les lotos autour de la salle des fêtes,
- les puces qui occupent tous les dimanches l'esplanade de la gare,
- la foire des couleurs, le premier dimanche de mai (boulevard de la liberté, centre ancien, gare ...),
- la fête de la Saint Jean (à l'ermitage saint-jean de vareilhes), au mois de juin,
- le spectacle musical de Paulhan solidaire, au mois de juin, dans la cour des algécos (locaux associatifs),
- la soirée andalouse, sur le boulevard de la liberté, au mois de juin,
- les estivales et son marché de producteurs locaux, tous les samedis de juillet et août,
- le repas républicain du 13 juillet avec le feu d'artifice sur le parvis de la cave coopérative,
- la nuit du vin, début août, sur le parvis de la cave coopérative,
- la fête votive, au mois d'août, sur l'esplanade de la Gare,
- le salon du bien-être, à la salle des fêtes, en septembre,
- la fête des vendanges, à la salle des fêtes, au mois d'octobre,
- le marché de Noël qui investit le boulevard de la liberté fin novembre,
- les conférences sur le patrimoine des amis de Paulhan tout au long de l'année

Les artisans et commerçants, les agriculteurs, les entreprises, les bénévoles des associations, la cave coopérative "clochers et terroirs" et la municipalité se battent pour maintenir accueillant et vivant ce village mais aussi pour lui donner un nouvel essor.

### ***Paulhan : les engagements de la commune et de la Communauté de communes pour l'environnement***

Pour illustrer la volonté municipale de favoriser des liens sociaux et d'agir pour l'environnement, la commune a opté pour l'implantation d'un composteur collectif au cœur du quartier des HLM en concertation avec les habitants et les équipements éducatifs. Ce projet a vu le jour en 2018. Les élus ont mené auprès des services une démarche impliquant les acteurs des services techniques, pour convertir leurs pratiques dans la protection de l'environnement (commune zérophyto), et ceux des services administratifs engagés dans le recyclage du papier avec une entreprise d'insertion « la feuille d'érable ».

En complément, « depuis le 1er janvier 2018, la Communauté de Communes du Clermontais dispose de la compétence GEMAPI. Afin de décliner de façon opérationnelle cette nouvelle compétence, la collectivité a engagé la démarche visant à obtenir la DIG (Déclaration d'Intérêt Général) au premier trimestre 2019. Cette DIG permettra la mise en œuvre du plan de gestion du Fleuve Hérault élaboré l'Etablissement Public Territorial du Bassin Syndicat Mixte du Fleuve Hérault.

Ce plan de gestion intègre notamment un programme de travaux d'entretien et de restauration de la ripisylve de la commune de Paulhan notamment. »

## Liste des polarités propres à Paulhan

### - Economique

Zone d'activité de la Barthe, Irrifrance...

Offre de commerce diversifiée, notamment commerces de proximité (exemple, artisans, marché du jeudi, la miellerie Rouquette...)

### - Education

Collège Maffre-Baugé

Ecoles primaire

Structure d'accueil (crèche, salle à disposition des assistants maternels, école maternelle)

### - Santé

Cabinet médical, dentiste...

PMI (Protection maternelle et infantile)

EHPAD (Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes)

### - Culture

Médiathèque

Association sportives culturelles et de loisirs très importantes, espace associatif Louis Sert

### - Loisirs

Piscine d'été

Chemins de randonnée, parcours sportif

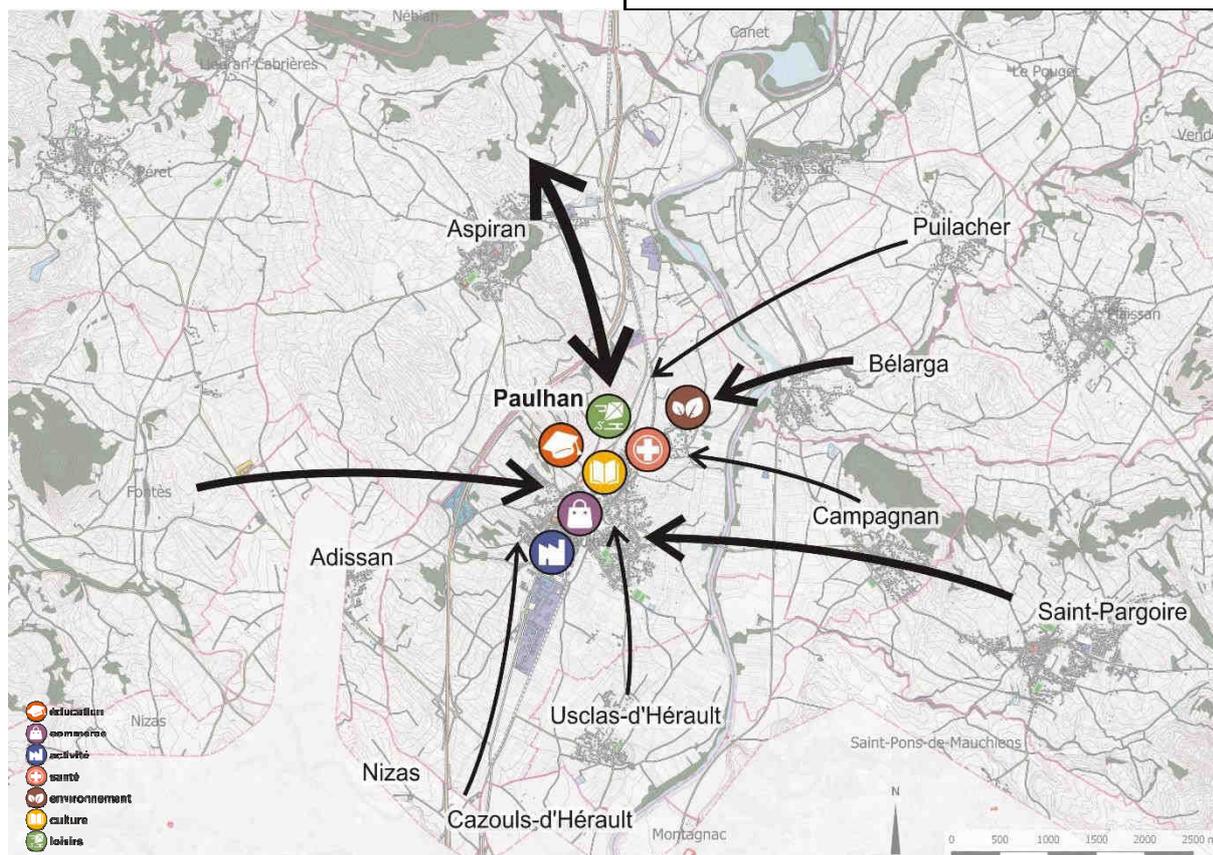
Complexe sportif, city stade, halle des sports...

### - Environnement

Ruisseaux

Ripisylve

Carte du rayonnement et des polarités propres à Paulhan



Paulhan présente les caractéristiques d'une « petite ville » et est la porte Sud de la vallée de l'Hérault. De nombreuses entreprises installées à Paulhan favorise son attractivité. On observe notamment un regroupement et une mutualisation des services à Paulhan. De plus, de nombreux équipements éducatifs, culturels et de santé, implantés dans le centre ancien, sont déterminants. Enfin, l'implantation de l'ancienne voie ferrée est un linéaire intéressant, qui permettrait de diversifier les modes de déplacements vers les communes adjacentes.

## Synthèse du diagnostic

Paulhan est une « ville centre » dont les fonctions de centralité vis-à-vis de son territoire environnant sont associés **au cadre de vie, aux patrimoines, aux services, à la mobilité et à l'environnement**. Les différents leviers qui permettent à Paulhan de se doter d'une vision prospective à moyen et long termes sont identifiés dans les tableaux synthétiques suivants.

PATRIMOINE ET CADRE DE VIE			
Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
<p>On observe ainsi trois entités urbaines : la circulade, qui contient les patrimoines; le boulevard Liberté, caractérisé par les commerces ; le quartier de la Gare, dans lequel les structures associatives ont leurs locaux.</p> <p>Le quartier du hameau de Saint Mathieu est doté de plusieurs équipements très utilisés et très animés toute l'année.</p>	<p>Les limites urbaines ne sont pas clairement définies.</p> <p>L'étalement urbain s'effectue le long des routes, sans liens. La qualité de l'image urbaine de Paulhan dépend pourtant du traitement des franges urbaines. Pour ce faire, la délimitation entre partie urbanisée et partie agricole doit être pensée.</p>	<p>La partie Sud de la commune, située à proximité des principaux axes de circulation et connectée à la RD 30, apparaît comme un lieu à enjeux. Il s'agit donc d'affirmer une polarité complémentaire à celle du centre ancien, autour du quartier de la Gare.</p>	<p>Anticiper l'évolution du quartier sud de la commune afin d'éviter le développement d'une friche. Il s'agit de l'entrée de ville de la commune et celle sur l'entrée du pays Cour d'Hérault</p> <p>La valorisation du patrimoine architectural et ainsi la conservation du centre historique, est préconisée.</p>

## SERVICES ET MOBILITE

Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
<p>Le cadre de vie, axé sur le social et la culture, se concrétisent par des polarités : médiathèque, équipements sportifs, le milieu associatif... Ces équipements, présents sur l'ensemble de la commune, sont à proximité de grands espaces publics linéaires, qui suivent l'implantation passée de la voie de chemin de fer. De nombreux équipements pédagogiques, de loisirs, de santé, sociaux et culturels.</p>	<p>On observe un manque de liens entre les différents équipements. Cela se traduit par un manque de diffusion d'information, notamment par l'absence d'une signalétique.</p> <p>Il devient nécessaire de fluidifier et de sécuriser la traversée de la route nationale au niveau du croisement Place de la Fonette et la Rue Raspail pour les piétons.</p>	<p>Il apparaît nécessaire de conforter le réseau d'espaces publics de la commune, afin de constituer des continuités piétonnes agréables et sécurisées permettant de mettre en relation les différents équipements et quartiers.</p> <p>La réhabilitation de l'ancienne voie ferrée en voie verte, peut constituer une fois aménagée une voie verte et une traversée plus "intime". Il s'agit de profiter des actions engagées sur le quartier gare en matière de requalification et de développement pour le doter d'équipements et de services attractifs.</p>	<p>Maintien des services et des commerces dans le centre historique, pour pérenniser le lien social face à l'extension de la zone commerciale.</p>

## ENVIRONNEMENT

Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
<p>La qualité du cadre de vie de Paulhan est en grande partie due à l'activité viticole, où on peut observer une campagne jardinée.</p> <p>Cette dernière est structurée et ponctuée par le réseau hydrographique et le petit patrimoine associé.</p>	<p>La trame verte et bleue peut subir les impacts des projets de développement résidentiels et économiques.</p>	<p>Afin de valoriser le réseau hydrographique, il serait opportun d'aménager des randonnées pédestres ou de VTT, autour des cours d'eaux. Ces chemins permettraient de maintenir les relations transversales est-ouest. De plus, ils pourraient être porteurs également de continuité écologique entre le relief et la plaine.</p>	<p>L'adaptation de l'activité agricole aux aléas climatiques (retenues collinaires)</p> <p>La dégradation et l'érosion des ruisseaux et de la ripisylve liées aux activités humaines et aux difficultés d'entretien</p> <p>Maintien d'un libre écoulement, et notamment la capacité d'expansion des crues, afin d'éviter l'aggravation du phénomène/risque d'inondation.</p>

## **Les enjeux**

Paulhan est une commune où la question des mobilités, à l'échelle de la commune et du territoire, est prioritaire. La commune se situe à proximité d'une entrée d'autoroute et donc dispose d'une bonne accessibilité, qui permet l'implantation d'un pôle d'échange multimodal. De plus l'emprise de la voie ferrée est un potentiel à préserver et à réinventer pour l'accessibilité en transport doux vers le territoire. Par ailleurs, la forte présence du tissu associatif, qui rayonne au-delà de Paulhan, entraîne la question de la répartition et de l'usage des nombreux locaux associatifs.

Enfin, les bâtiments issus des diverses époques urbaines sont aujourd'hui à requalifier au regard des nouveaux besoins du territoire.

Or, le projet bourg-centre permet de poser les questions, enjeux et orientations relatives à l'attractivité de Paulhan. La requalification de cette attractivité permet de redéfinir la centralité de Paulhan. Cette nouvelle centralité s'appuie sur un ensemble urbain formé du centre ancien, le quartier de la gare et la zone d'activité de la Barthe. Ainsi, le renforcement du rôle de bourg-centre de Paulhan s'appuie sur :

- **la requalification du cadre de vie** (valorisation des entrées de villes, relier et qualifier les espaces publics et les patrimoines)
- **l'habitat et le renforcement de l'offre de services publics** (mise en accessibilité des bâtiments publics, création de logements sociaux)
- **l'économie** (maintien et développement du commerce en cœur de ville, réhabilitation des halles)
- **la mobilité** (maillage de cheminements doux à l'échelle de la commune et du territoire, intermodalité associée à la création d'aménagements paysagers)
- **la culture** (création et requalification d'équipements culturels)

Les enjeux qui synthétisent et guident cette vision stratégique sont :

### **Enjeux à court terme**

L'aménagement de la médiathèque dans l'Hôtel particulier AZEMAR, situé au cœur du centre ancien, permettra un rayonnement culturel au niveau du territoire intercommunal dans le cadre du réseau de lecture publique.

La requalification de l'aménagement de l'espace public autour de la Chapelle Notre-Dame des Vertus permettra de mieux organiser le stationnement et la mobilité ainsi qu'une mise en valeur du patrimoine classé.

La réhabilitation de l'ancienne Gare et de son esplanade s'inscrit dans l'affirmation d'une deuxième polarité sur la commune tout en conservant l'équilibre avec le centre ancien et le passé ferroviaire de la ville.

La mobilité douce autour de l'ancienne voie ferrée permet de faire se rejoindre les quartiers dits anciens avec les nouvelles extensions urbaines pour créer du lien social.

La mise en accessibilité des espaces publics, avant tout réglementaire, améliorera la mobilité sur la commune.

### **Enjeux à moyen terme**

La restauration de la Halles aux Produits Régionaux, dans le centre ancien, sera force de redynamisation du centre-ville et de son économie.

Le travail sur la charte sur les enseignes et les vitrines commerciales renforcera la qualité et la cohérence architecturale des commerces implantés.

L'organisation des parkings relais favorisera le développement du petit commerce.

### **Enjeux à long terme**

La réhabilitation de la Cave coopérative en équipement à vocation culturelle et/ou sociale affirmera également le rôle de bourg centre de Paulhan sur le territoire.

La création d'une aire de co-voiturage à proximité de l'A75 facilitera les déplacements alternatifs à l'utilisation de la voiture.

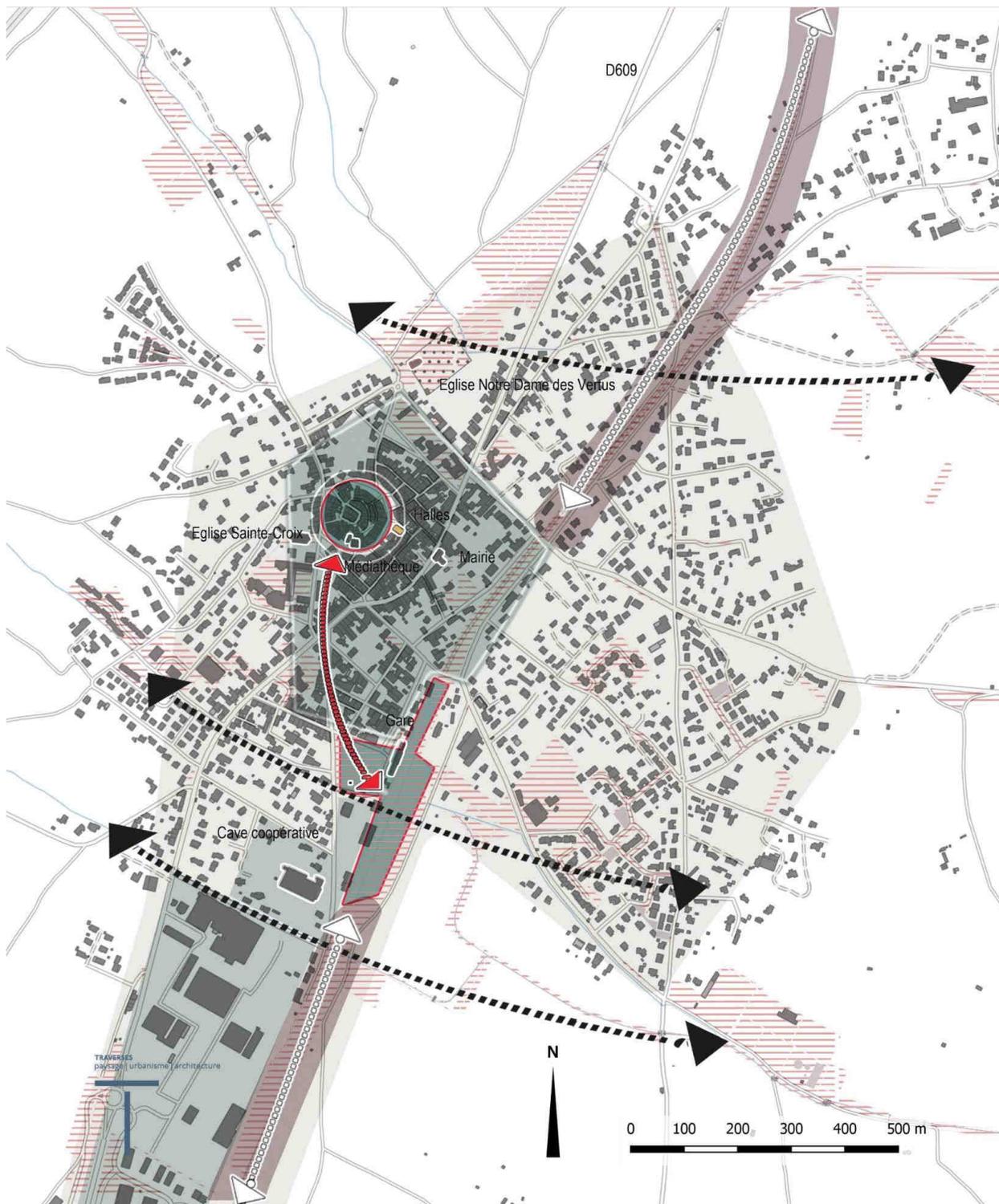


Figure 1. Carte des enjeux de Paulhan

**EXISTANT**



équipements, services, commerces



foncier public



réseau routier

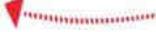
**ENJEUX**



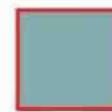
liaison et mise en valeur des espaces publics, en interrogeant la place de la voiture



questionner la notion de centralité au regard des quartiers en cours de mutation



*Hiérarchisation des lieux à enjeux*



Court terme



Moyen terme



Long terme

### **Article 3 : la stratégie de développement et de valorisation**

Paulhan souhaite affirmer sa position de bourg centre, grâce à une vision stratégique qui repose sur quatre éléments :

- le projet politique communal et la vision intercommunale (embauche d'une salariée pour la communication et la signalétique des bourgs centres), ainsi qu'un rayonnement national grâce à l'adhésion à l'association « Centres villes en mouvement »
- l'affirmation du caractère de centralité et d'attractivité d'un gros bourg centre grâce au renforcement des équipements structurants,
- sa position de « porte sud » de la vallée de l'Hérault, qui fait de Paulhan un carrefour stratégique, avec un bassin de vie de treize communes au croisement de trois intercommunalités
- les patrimoines, issus des diverses époques et de l'évolution urbaine.

Le projet du contrat bourg centre doit permettre de valoriser et de requalifier le rôle de Paulhan, au regard de ses polarités. Or, le projet global, précédemment décrit, permet à la commune de Paulhan de renforcer son rôle de centralité sur le long terme. La commune de Paulhan a établi des priorités, notamment en lien avec les financements et la capacité financière de la collectivité, L'affirmation de cette centralité s'appuie sur trois axes et 13 actions :

#### **redéfinir une centralité qui passe par l'articulation de trois espaces en cœur d'hérault**

Cette requalification de la centralité de Paulhan s'appuie sur les liens entre la circulade, le quartier de la gare et les extensions qui les jouxtent mais également avec l'atout de la présence d'un collège permettant à la commune d'être un bassin de vie.

La commune de Paulhan souhaite réinvestir le centre ancien par une requalification de l'espace public et de ses patrimoines. Les actions envisagées dans et autour de la circulade portent sur :

- le bâtiment des Halles aux Produits Régionaux (étude en cours confiée au CAUE),
- la mise en place d'une médiathèque dans l'hôtel particulier AZEMAR (début des travaux au mois de Novembre 2018), permettant la mise en place d'un réseau de lecture publique intercommunal
- l'aménagement de l'espace public autour de la Chapelle Notre-Dame des Vertus (travaux prévus en 2019), qui constitue aujourd'hui un espace culturel à vocation régionale au niveau du chant choral

Par ailleurs, la commune souhaite réaliser un projet d'ensemble sur le quartier de la gare. Grâce au réinvestissement du bâtiment de l'ancienne gare, la commune souhaite y installer un espace culturel et des logements en partenariat avec le CLLAJ. De plus, le projet d'ensemble inclut l'aménagement de l'esplanade, afin d'améliorer et de poursuivre le travail sur l'ancienne voie ferrée, afin d'étendre les mobilités douces (tranches 1 et 2 de la voie verte achevées, tranche 3 prévue en 2019 et tranche 4 prévue en 2020).

Enfin, afin de relier ces deux espaces du village, circulade et quartier de la gare, circuit au milieu duquel se dresse le collège comme espace éducatif et culturel, la commune souhaite mettre en place un réseau d'espaces publics confortables permettant de constituer des continuités et de mettre en relation les équipements. Cette action s'appuie sur des études, qui permettent :

- organiser des stationnements et des parkings relais,
- mettre en place une charte sur les enseignes et vitrines commerciales, avec une signalétique soignée

D'autre part, la commune souhaite réadapter l'accessibilité de ces bâtiments publics. Un agenda d'accessibilité programmée (AD'AP) a été arrêté et décliné en programme pluriannuel de travaux.

### anticiper l'évolution des quartiers sud

Afin de préfigurer le potentiel d'évolution, de transformation et de densification du quartier de la gare, la commune souhaite s'appuyer sur une étude programmatique afin de transformer la Cave coopérative en équipement à vocation culturelle intercommunale. Par ailleurs, afin de prendre en compte les nouveaux modes de déplacements, la commune souhaite créer un parking de covoiturage à proximité de l'entrée et sortie de l'A75, qui sera opérationnel en Juin 2019.

### composer et relier les quartiers récents au centre en valorisant les trames naturelles et agricoles

La gestion de la biosphère bascule peu à peu vers l'intercommunalité. Le fleuve Hérault est un lien entre les communes. La ripisylve, les pansières et les divers moulins médiévaux (Moulins des Laures, de Roquemengarde ...) constituent un véritable patrimoine naturel et historique et contribuent à leur façon à affirmer la position de centralité de la commune de Paulhan.

## Article 4 : Le Projet de développement et de valorisation

Le projet communal du bourg centre de Paulhan est basé sur un projet global de valorisation et de développement. Cette vision d'un projet à 15 ans s'appuie sur les orientations suivantes :

### axe 1 | redéfinir une centralité qui passe par l'articulation de trois espaces



**action 1** | réinvestir le centre ancien / circulade : requalifier l'espace public et en priorité le bvd de la Liberté, restaurer le bâtiment des halles, aménager une médiathèque dans l'hôtel particulier qui accueille aujourd'hui la bibliothèque, réaliser et imposer le respect d'une charte sur les enseignes et vitrines commerciales (en lien avec une opération façades), mettre en place une signalétique soignée, le permis de louer. Réinventer le centre ancien par la rénovation de l'habitat



**action 2** | réaliser un projet d'ensemble sur le quartier de la gare : ré-investir le bâtiment de l'ancienne gare pour y installer espace culturel et logements (cf étude CAUE), aménager l'esplanade, améliorer et poursuivre le travail sur l'ancienne VF en espace de détente (ponctuer le linéaire de placettes, de mobilier, d'aires de jeux, de jardins thématiques, ...), qualifier les parcelles situées à l'arrière de la gare par des installations réversibles à terme, et ajouter un équipement de santé au niveau de la gare



**action 3** | relier ces deux espaces du village, circulade et quartier de la gare, par la mise en place d'un réseau d'espaces publics confortables permettant de constituer des continuités et de mettre en relation les équipements, notamment par la requalification des avenues Voltaire et Paul Pelisse : recalibrer les profils de voiries, mettre en valeur des « patrimoines-relais » qui constituent la mémoire de Paulhan (foyer rural, statues, fontaines...),

**action 4** | installer les continuités pour piétons et cyclistes, voie verte



**action 5** | organiser des stationnements et des parkings relais et travailler sur un plan général de circulation

**action 6** | rendre accessibles les espaces publics et la voirie (Plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics approuvé et décliné en programme pluriannuel de travaux) ainsi que les bâtiments publics (AD'AP arrêté et décliné en programme pluriannuel de travaux).

**action 7** | requalifier l'entrée de ville à l'Est en direction de Saint Pargoire.

### axe 2 | anticiper l'évolution des quartiers sud



**action 8** | transformer la cave coopérative en équipement à vocation sociale et/ou culturelle, type MJC



**action 9** | préfigurer le potentiel d'évolution, de transformation et de densification du quartier de la gare, notamment en développant les relations transversales est/ouest (aménager, par le végétal, une traversée piétonne sud/ouest connectée au quartier de la gare ; requalifier les coupures urbaines à l'ouest afin d'étendre le système de chemins),



**action 10** | préfigurer l'évolution du secteur d'activités au sud, en lien avec un travail sur l'entrée de ville en termes de mobilité douce et d'aménagements paysagers



**action 11** | créer un parking de covoiturage à proximité de l'entrée sur l'A75.

### axe 3 | composer et relier les quartiers récents au centre en valorisant les trames naturelles et agricoles

**action 12** | créer des espaces jardinés à l'Est, dans le tissu pavillonnaire : les chemins gourmands.

**action 13** | aménager et mettre en valeur les abords des cours d'eau en diversifiant les typologies de chemins (début de réflexion).

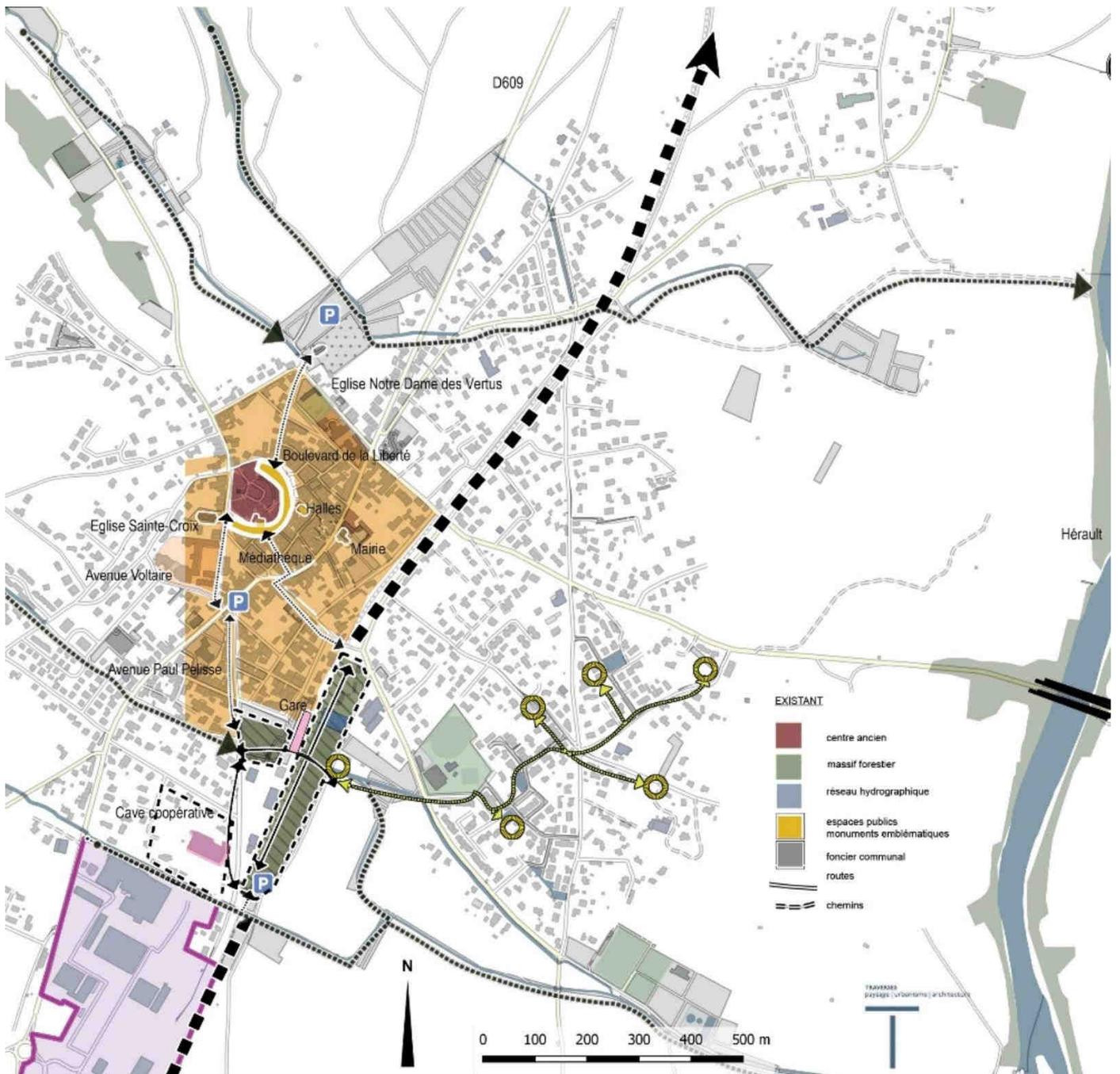


Figure 2. Carte du projet bourg-centre sur le long terme

## **Article 5 : Le Programme Opérationnel pluriannuel 2019 – 2021**

Le Programme Opérationnel Pluriannuel d'Actions présenté ci-après, a vocation à s'inscrire dans le cadre du contrat de développement territorial régional du Pays Cœur d'Hérault.

Il se déclinera en programmes annuels qui feront l'objet d'un examen par les instances de concertation et de programmation prévus au titre du contrat de développement territorial régional du Pays Cœur d'Hérault.

Ce programme est détaillé dans les fiches action suivantes. Les projets présentés dans ces fiches sont des projets prévisionnels présentés à titre indicatif ; leur financement par les partenaires cosignataires du présent contrat sera proposé dans le cadre des programmations annuelles des contrats territoriaux et sera conditionné par l'existence de dispositifs appropriés chez l'un ou plusieurs des cosignataires.

PHASAGE DU PROGRAMME OPERATIONNEL PLURIANNUEL		2018	2019	2020	2021
<b>AXE 1 /REDEFINIR UNE CENTRALITE</b>					
<b>ACTION 1.1 ETUDE EN VUE DE LA RESTAURATION DES HALLES AUX PRODUITS REGIONAUX</b>	<i>Projet 1.1.1 Etude technique</i>				
<b>ACTION 1.2 AMENAGER UNE MEDIATHEQUE DANS L'HOTEL AZEMAR</b>	<i>Projet 1.2.1 Travaux d'aménagement</i>				
<b>ACTION 1.3 ORGANISER LES STATIONNEMENTS ET REQUALIFIER LES ABORDS NOTRE DAME DES VERTUS</b>	<i>Projet 1.3.1 Travaux stationnement</i>				
	<i>Projet 1.3.2 Travaux espaces publics</i>				
<b>ACTION 1.4 CHARTRE ENSEIGNES ET VITRINES COMMERCIALES</b>	<i>Projet 1.4.1 Réalisation de l'étude</i>				
<b>ACTION 1.5 REINVESTIR L'ANCIENNE GARE ET AMENAGER L'ESPLANADE</b>	<i>Projet 1.5.1 Logements aidés et espaces culturels</i>				
	<i>Projet 1.5.2 Espace à vocation sociale</i>				
	<i>Projet 1.5.3 Esplanade</i>				
<b>ACTION 1.6 MOBILITE DOUCE SUR L'ANCIENNE VOIE FERREE</b>	<i>Projet 1.6.1 Tranche 3</i>				
	<i>Projet 1.6.2Tranche 4</i>				
<b>ACTION 1.7 ETUDE MOBILITE/PARKING RELAIS</b>	<i>Projet 1.7.1 Parking relais étude</i>				
<b>ACTION 1.8 MISE EN ACCESSIBILITE EQUIPEMENTS</b>	<i>Projet 1.8.1 tranche 1</i>				
	<i>Projet 1.8.2tranche 2</i>				
	<i>Projet 1.8.3 tranche 3</i>				
<b>AXE 2 / ANTICIPER L'EVOLUTION DES QUARTIERS SUD</b>					
<b>ACTION 2.1 ETUDE DE PROGRAMMATION/CAVE</b>	<i>Projet 2.1.1 Etude de programmation</i>				
<b>ACTION 2.2 PARKING CO VOITURAGE</b>	<i>Projet 2.2.1 Travaux</i>				



### Structuration des projets autour de 2 axes stratégiques de développement

- axe 1** **redéfinir une centralité qui passe par l'articulation de trois espaces**
- action 1.1 études en vue de la restauration du bâtiment des halles aux produits régionaux
  - action 1.2 aménager une médiathèque dans l'hôtel particulier AZEMAR
  - action 1.3 requalifier l'aménagement de l'espace public autour de la Chapelle Notre-Dame des Vertus
  - action 1.4 mettre en place une charte sur les enseignes et vitrines commerciales, avec élaboration d'une signalétique soignée
  - action 1.5 ré-investir le bâtiment de l'ancienne gare pour y installer un espace culturel et des logements, et aménager l'esplanade
  - action 1.6 améliorer et poursuivre le travail sur l'ancienne voie ferrée en terme de mobilité douce
  - action 1.7 étude mobilité en vue d'organiser des stationnements et des parkings relais
  - action 1.8 rendre accessibles les équipements
- axe 2** **anticiper l'évolution des quartiers sud**
- action 2.1 étude de programmation en vue de la transformation de la cave coopérative en équipement à vocation culturelle et/ou sociale
  - action 2.2 créer un parking de covoiturage à proximité de l'entrée sur l'A75

Figure 3. Carte du projet bourg-centre jusqu'en 2021

Axe 1	Fiche action n°1.1													
redéfinir une centralité qui passe par l'articulation de trois espaces	<b>Titre de l'action :</b> <b>études en vue de la restauration du bâtiment des halles des produits régionaux</b>													
<b>Présentation de l'action</b>														
<b>Contexte</b>														
<p>Dans un souci de valoriser et de préserver son patrimoine bâti, la commune de Paulhan mène une réflexion, assistée par le CAUE, qui porte notamment sur le centre ancien et le quartier autour de la gare. Afin de compléter cette réflexion, la commune souhaite approfondir les études pour la restauration du bâtiment des halles des produits régionaux. Situé dans le centre ancien, sur la circulade, ce bâtiment relève du patrimoine bâti ancien et porte un caractère typique (maison à étage, bâtiment en brique, balcon en fer forgé,...).</p> <p>Cette fiche action est en lien avec des enjeux du territoire énoncés dans le SCOT Cœur d'Hérault, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la préservation des sites et paysages naturels et urbains, et la sauvegarde des ensembles urbains remarquables et du patrimoine bâti.</li> <li>- la valorisation du patrimoine architectural et urbain des villages : confortement des centralités, remises en valeur...</li> </ul>														
<b>Objectifs stratégiques</b>														
<p>Les objectifs sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- réaliser des études afin de restaurer le bâtiment des halles des produits régionaux</li> <li>- renforcer l'attractivité du cœur de ville</li> <li>- renforcer le caractère identitaire de Paulhan</li> </ul>														
<b>Descriptif des opérations envisagées</b>														
<p>Les études pourront porter sur la réfection de la couverture, des façades, la mise en sécurité et en accessibilité du bâtiment et l'aménagement des abords. Par ailleurs, plus généralement, les études s'appuieront sur le cahier des charges suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• synthèse des études existantes avec une réactualisation des données</li> <li>• enquête auprès des principaux utilisateurs du territoire</li> </ul> <p><b>maître d'ouvrage :</b> commune de Paulhan</p> <p><b>coût estimatif :</b></p> <table border="1" data-bbox="159 1675 1417 1805"> <thead> <tr> <th>Projet 1.1.1</th> <th>fourchette basse</th> <th>fourchette haute</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Etudes (2020)</td> <td>20 000€ HT</td> <td>24 000HT</td> </tr> <tr> <td>Etudes (2021)</td> <td>20 000€ HT</td> <td>24 000HT</td> </tr> <tr> <td>total</td> <td>40 000€ HT</td> <td>48 000€ HT</td> </tr> </tbody> </table> <p><b>calendrier :</b> 2020 – suivi jusqu'en 2021</p> <p><b>partenariat technique potentiel :</b> DRAC, CAUE, CCI, CCC</p> <p><b>partenariat financier potentiel :</b> Etat, Région Occitanie, Département de l'Hérault, Europe</p>			Projet 1.1.1	fourchette basse	fourchette haute	Etudes (2020)	20 000€ HT	24 000HT	Etudes (2021)	20 000€ HT	24 000HT	total	40 000€ HT	48 000€ HT
Projet 1.1.1	fourchette basse	fourchette haute												
Etudes (2020)	20 000€ HT	24 000HT												
Etudes (2021)	20 000€ HT	24 000HT												
total	40 000€ HT	48 000€ HT												



Figure 4 la silhouette du bâtiment des halles est très visible dans le paysage urbain. Source : Traverses



Figure 5 carte de localisation des halles



*Extérieur et intérieur des halles de Frontignan avant travaux*



*Intérieur et extérieur des halles de Frontignan après travaux*

#### Référence :

#### **rénovation des halles de Frontignan, 2017**

localisation : centre ville de Frontignan

maître d'ouvrage : ville de Frontignan

maitre d'œuvre : agence TRAVERSESES

surface aménagée : 265m<sup>2</sup>

montant des travaux : 1 307 000 € HT

Les halles existantes de Frontignan constituent une typologie originale des architectures de fer de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Le projet de rénovation a consisté à passer d'un bâtiment introverti, replié sur lui-même, clos par une façade opaque de murs en briques, à un projet ouvert sur la ville, donnant à voir les anciennes charpentes et ferronneries ainsi que l'ampleur du volume intérieur débarrassé de ses plafonds.

Actuellement occupées par un marché hebdomadaire d'environ huit commerces adossés à des murs en briques, les nouvelles halles mettent les stands commerciaux au centre du bâtiment libérant ainsi de larges vitrines qui participent de la qualité urbaine par l'animation commerciale qu'elles amènent en cœur de ville, par la mémoire qu'elles contiennent et par la qualité de leur architecture.

### Évaluation et suivi de la mesure

Actions et indicateurs envisagés :

- lancement des études

<b>Axe 1</b>	<b>Fiche action n°1.2</b>
redéfinir une centralité qui passe par l'articulation de trois espaces	<b>Titre de l'action :</b> <b>aménager une médiathèque dans l'hôtel particulier AZEMAR</b>
<b>Présentation de l'action</b>	
<b>Contexte</b>	
<p>La présence de services publics et associatifs structurants dans le centre de Paulhan est un élément d'attractivité essentiel. Pour autant, la bibliothèque de Paulhan ne permet pas en l'état de faire face aux évolutions des besoins des usagers. En effet, la bibliothèque actuelle est fonctionnelle mais elle ne répond que partiellement aux autres besoins culturels, notamment liés au numérique. Par ailleurs, la commune de Paulhan fait partie du réseau de lecture publique intercommunal. Cela entraîne une hausse de la fréquentation des locaux.</p> <p>Il est ainsi prévu l'agrandissement de la bibliothèque municipale, espace dédié à la lecture publique, avec une extension du bâtiment. Grâce à l'achat d'une maison de la circulade, l'ancien équipement constitué de deux pièces se transforme en un bâtiment de sept pièces sur deux étages. Dans ce bâtiment rénové, il est prévu des espaces de lecture (livres, médias musicaux, documentaires, presse), d'expositions et des postes pour accéder à des ressources en ligne sur Internet. Les services seront assurés dans des espaces plus grands, plus lumineux et plus accessibles.</p> <p>La commune de Paulhan a déjà mis en place une étude, obtenu l'ensemble des financements et commence les travaux en novembre 2018. Ce projet participe au rayonnement de Paulhan.</p>	
<b>Objectifs stratégiques</b>	
<p>Les objectifs sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- faciliter l'accès à la culture au plus grand nombre</li> <li>- optimiser l'occupation du patrimoine bâti communal</li> </ul>	
<b>Descriptif des opérations envisagées</b>	
<p>Maître d'ouvrage : commune de Paulhan</p> <p>Coût estimatif : 1 310 000€ H.T</p> <p>Calendrier : 2018-2019</p> <p><b><u>partenariat technique potentiel</u></b> : DRAC, Département de l'Hérault</p> <p><b><u>partenariat financier potentiel</u></b> : Etat, Région Occitanie, Département de l'Hérault</p> <p>.</p>	



Figure 7 plan de situation, photos de la bibliothèque. Source : Traverses

### Évaluation et suivi de la mesure

actions et indicateurs envisagés :

- concertation associant professionnels et usagers sur le projet
- niveau d'occupation des locaux reconfigurés et niveau de mutualisation des moyens
- fréquentation des services

<b>Axe 1</b>	<b>Fiche action n°1.3</b>
redéfinir une centralité qui passe par l'articulation de trois espaces	<b>Titre de l'action :</b>  <b>organiser des stationnements et requalifier l'aménagement de l'espace public autour de la chapelle Notre-Dame des Vertus</b>
<b>Présentation de l'action</b>	
<b>Contexte</b>	
<p>La chapelle Notre-Dame-des-Vertus se situe en dehors du village circulaire de Paulhan, au niveau du cimetière actuel. C'est un édifice roman datée du X<sup>ème</sup> siècle qui subit des transformations à l'époque gothique au XVI<sup>ème</sup> siècle. D'un plan simple composé d'une abside en cul de four, elle abrite le mobilier de l'ancienne confrérie des pénitents blancs fondée au XVII<sup>ème</sup> siècle. Le chœur fait l'objet d'un classement au titre des monuments historiques depuis le 27 janvier 1987. Aujourd'hui, la chapelle est située dans le cimetière même, elle a été restaurée en 1975.</p> <p>Consciente de cette richesse patrimoniale, la commune de Paulhan souhaite requalifier les abords de la chapelle. Il s'agit de mettre en œuvre et de réaménager les stationnements et les espaces extérieurs. En effet, du fait que ces derniers sont situés à proximité du centre-bourg et des écoles, les espaces extérieurs sont régulièrement envahis par le stationnement sauvage. Par ailleurs, la chapelle est située à proximité d'espaces de nature de très grande qualité, couplés à des réseaux de chemins. Ainsi, c'est un secteur stratégique pour proposer de nouvelles manières de déambuler dans Paulhan et dans son territoire.</p> <p>Cette action est en lien avec les enjeux énoncés dans le SCOT, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- faciliter les déplacements doux des habitants dans les villages et renforcer le maillage des itinéraires de promenade au départ des zones habitées : <ul style="list-style-type: none"> <li>o optimiser les coûts liés à la création et à l'entretien des parkings en réutilisant en priorité les aires de stationnement existants afin de limiter les coûts et l'imperméabilisation des sols,</li> <li>o valoriser depuis les centres anciens les circuits piétons et cycles de découverte du territoire</li> </ul> </li> </ul> <p>La commune de Paulhan a déjà en possession des études et un chiffrage qui lui permettent de s'assurer de la fiabilité de son projet. Ce projet s'appuie sur les différentes dimensions énoncées précédemment.</p>	
<b>Objectifs stratégiques</b>	
<p>Les objectifs sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- valoriser le patrimoine architectural remarquable, en lien avec les espaces extérieurs</li> <li>- améliorer l'accueil pour les habitants et les visiteurs autour du centre ancien</li> <li>- intégrer les différents espaces publics de Paulhan dans un maillage piéton</li> <li>- améliorer le fonctionnement et le confort d'usage du parking existant</li> <li>- proposer de nouvelles manières de déambuler dans le territoire</li> </ul>	

## Descriptif des opérations envisagées

**maître d'ouvrage :** commune de Paulhan

**coût estimatif :**

périmètre concerné	surface	fourchette basse	fourchette haute
1/ projet 1.3.1 stationnements	1 100 m <sup>2</sup>	109 600 € HT soit 99.63€ HT/m <sup>2</sup>	131 000 € HT soit 119.09€ HT/m <sup>2</sup>
2/ projet 1.3.2 requalification espace public	930 m <sup>2</sup>	90 300 € HT soit 97.09€ HT/m <sup>2</sup>	108 300 € HT soit 116.45€ HT/m <sup>2</sup>
Total projets 1+2	2 030 m <sup>2</sup>	199 900 € HT soit	239 300€ HT soit

**calendrier :**

- projet 1.3.1 : 2018-2019 : organiser des stationnements
- projet 1.3.2 : 2020 : requalifier l'espace public autour de Notre-Dame des Vertus

**partenariat technique potentiel :** DRAC

**partenariat financier potentiel :** Etat, Région Occitanie, Département de l'Hérault



Figure 6 plan de situation, photos de la chapelle et des espaces extérieurs. Source : Traverses



Figure 7 plan de situation, photos de la chapelle et des espaces extérieurs. Source : Traverses

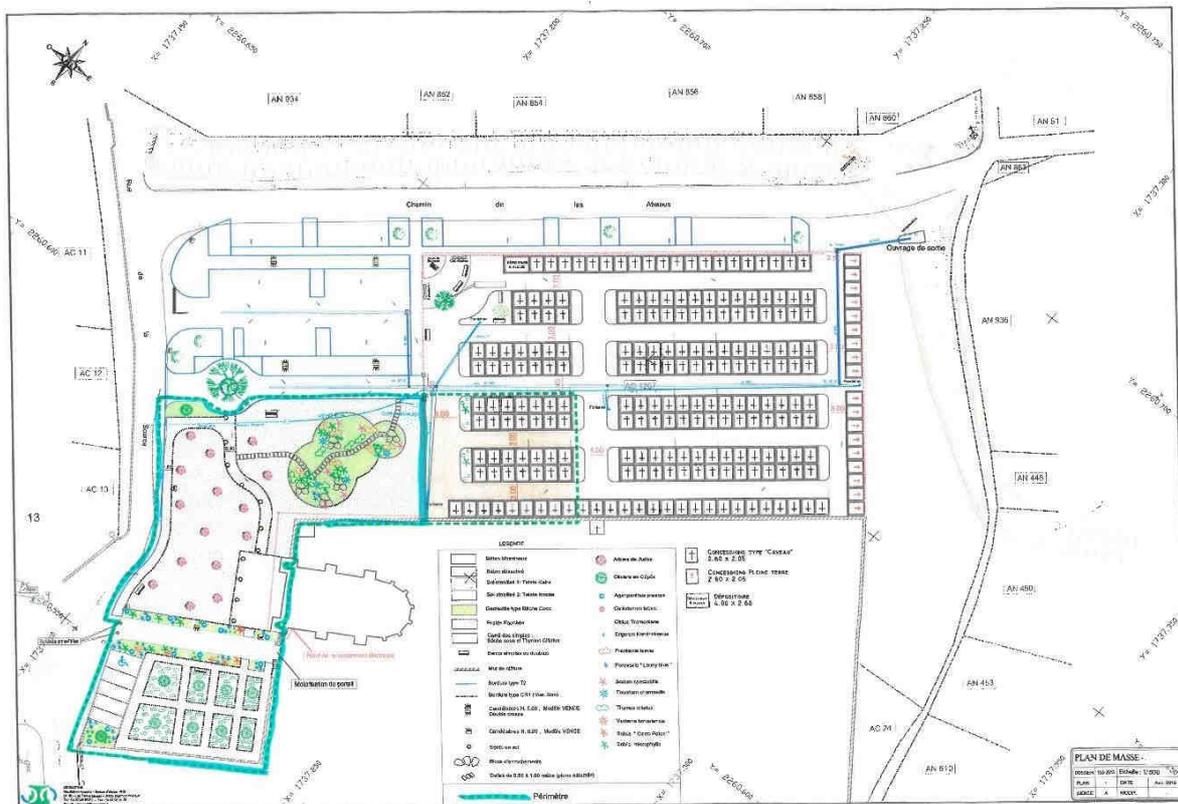


Figure 7 plan d'aménagement des abords de la chapelle Notre-Dame-des-Vertus. Source : GEOMETRIS

### Évaluation et suivi de la mesure

Actions et indicateurs envisagés :

- lancement des travaux
- mesure de la fréquentation de l'édifice et du secteur.

<b>Axe 1</b>	<b>Fiche action n°1.4</b>
redéfinir une centralité qui passe par l'articulation de trois espaces	<b>Titre de l'action :</b> <b>mettre en place une charte sur les enseignes et vitrines commerciales, avec élaboration d'une signalétique soignée</b>
<b>Présentation de l'action</b>	
<b>Contexte</b>	
<p>Paulhan dispose aujourd'hui de deux pôles d'attractivité : la circulade et le quartier de la gare. Les liens entre ces deux pôles sont aujourd'hui peu lisibles. On y retrouve des commerces et des services de moindre importance en termes de rayonnement, de taille et de marqueur historique et patrimoniaux, mais qui ont un impact sur l'organisation de la vie locale. Or, afin de redéfinir une centralité qui passe par l'articulation de trois espaces, il s'agit de mettre en lien ces quartiers entre eux.</p> <p>Ainsi, l'utilisation d'une charte graphique et les choix de mise en valeur des enseignes et des vitrines commerciales des bâtiments donnent à l'ensemble urbain une grande cohérence et permettent d'identifier le centre dans son ensemble. La commune de Paulhan peut mettre en place une étude qui lui permette de préparer cette action.</p>	
<b>Objectifs stratégiques</b>	
<p>Les objectifs sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- favoriser la redynamisation du centre-ville ;</li> <li>- maintenir des commerces attractifs dans le centre ancien ;</li> <li>- préparer et réaliser une charte sur les enseignes et vitrines commerciales ;</li> <li>- mettre en place une signalétique soignée</li> <li>- renforcer la convivialité</li> </ul>	
<b>Descriptif des opérations envisagées</b>	
<p>Afin de favoriser, d'accompagner le renouvellement et d'assurer la pérennité du tissu commercial, la démarche pour une étude en trois temps peut être la suivante (1.4.1) :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1- identifier un chargé de mission commerce et artisanat, qui puisse faire le lien entre la commune, la chambre de commerce et d'industrie et l'association des commerçants</li> <li>2- créer et proposer une signalétique et une charte sur les enseignes, afin de donner plus de visibilité aux commerces de proximité et renforcer l'attractivité du centre-ville.</li> <li>3- mettre en lien ces propositions avec un schéma de valorisation du patrimoine rural et historique (formation, chantier d'insertion, parcours touristique...) et des chartes (paysagère, architecturale, espaces publics ...)</li> </ol> <p><b><u>maître d'ouvrage</u></b> : commune de Paulhan</p> <p><b><u>coût estimatif</u></b> : 10 000€ H.T</p> <p><b><u>calendrier</u></b> : 2021</p> <p><b><u>partenariat technique potentiel</u></b> : CCI, CCC, association des commerçants et artisans de Paulhan</p> <p><b><u>partenariat financier potentiel</u></b> : Etat, Département de l'Hérault</p>	

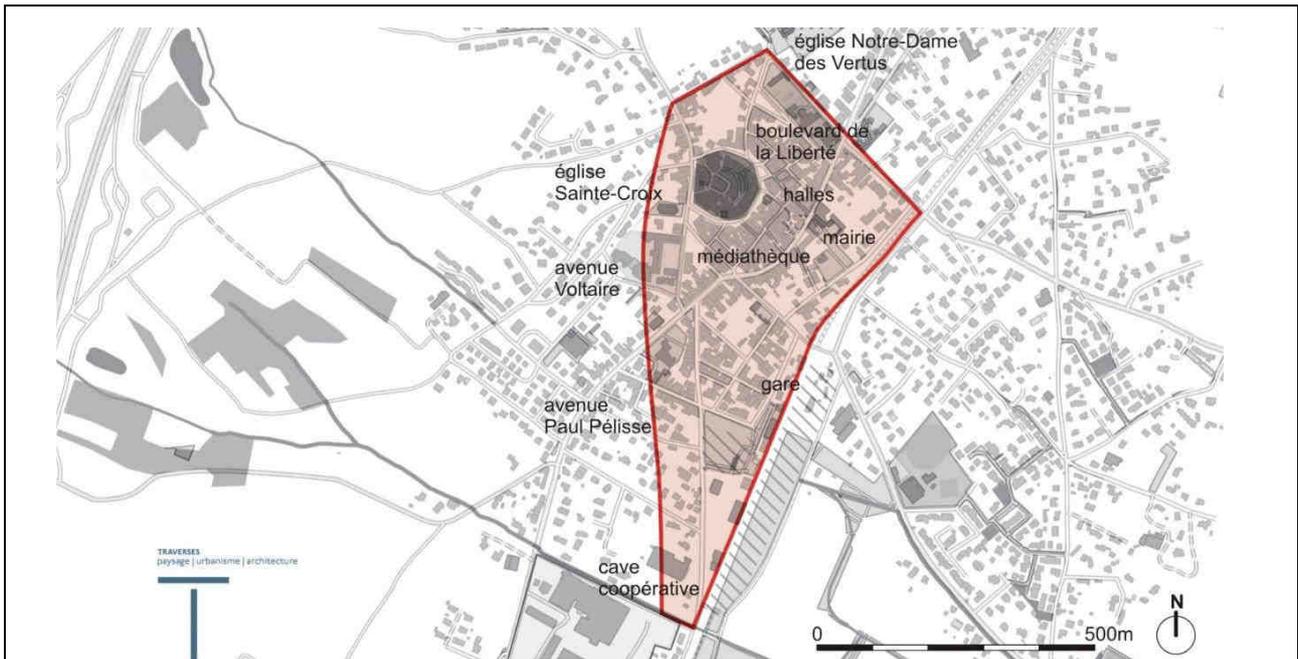


Figure 8 carte de contexte. Source : Traverses



Assignan, Hérault (34)

Exemple de l'utilisation d'une charte graphique et les choix de mise en valeur des façades des bâtiments liés au projet oenotouristique. Cette charte donne à l'ensemble urbain une grande cohérence et permet à chacun de se repérer facilement les différents pôles du projet

Source : « recueil coeurs de villes et de villages accessibles à tous ».



### Évaluation et suivi de la mesure

actions et indicateurs envisagés :

- taux d'occupation des locaux commerciaux
- durée d'installation

<b>Axe 1</b>	<b>Fiche action n°1.5</b>
redéfinir une centralité qui passe par l'articulation de trois espaces	<b>Titre de l'action :</b> <b>ré-investir le bâtiment de l'ancienne gare et aménager l'Esplanade</b>
<b>Présentation de l'action</b>	
<b>Contexte</b>	
<p>Le quartier de la gare, fort de l'ancienne activité ferroviaire est, avec le centre ancien, le second pôle important de la vie Paulhanaise. Aujourd'hui, ce quartier concentre un certain nombre de projets en cours ou à venir, qui en fait un lieu à fort potentiel et stratégique pour la commune :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'ancienne voie ferrée va être transformée en voie verte et de fait, mettre en relation les quartiers du village qu'elle traverse,</li> <li>- de vastes terrains sont disponibles de l'autre côté de la gare, en relation avec le site des écoles, le gymnase, les terrains de sports,</li> <li>- l'ancienne cave coopérative, située à proximité, est en cours d'acquisition par la municipalité. Elle devrait accueillir un projet de salle culturelle.</li> </ul> <p>Dans cette optique, la municipalité de Paulhan souhaite réhabiliter l'ancienne gare, aujourd'hui désaffectée. Cet édifice, situé dans l'axe de l'avenue de la gare, constitue avec l'esplanade une pièce urbaine significative de l'histoire de Paulhan. Accompagné par le CAUE, la commune envisage de créer un espace de vie commune (expositions, conférences...) au rez de chaussée et 4 logements aidés à l'étage.</p> <p>De plus, il s'agit de mettre en œuvre un projet urbain qui permettra l'affirmation d'une centralité autour du quartier de la gare, grâce aux espaces publics. Cette fiche action est en lien avec des enjeux énoncés dans une analyse urbaine réalisée par le CAUE en 2018 : « le quartier de la gare a un fort potentiel mais il est sous exploité et peu valorisé aux niveaux des espaces publics, de la gestion du patrimoine végétal, des stationnements, de l'architecture. Il s'agira de reconquérir l'espace public pour une mise en valeur et un bon fonctionnement urbain (réfléchir aux sens de circulation, à la gestion du stationnement). Il s'agira également d'encadrer les interventions, d'anticiper et d'orienter les projets et mutations à venir, du tissu urbain ».</p>	
<b>Objectifs stratégiques</b>	
<p>Les objectifs sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- favoriser la redynamisation et l'attractivité du centre-ville ;</li> <li>- associer la requalification des espaces publics à la rénovation du cadre bâti ;</li> <li>- rénover le bâtiment de la gare dans ce contexte de forte dimension publique et de centralité ;</li> <li>- restituer le patrimoine et mettre en valeur la convivialité urbaine du centre-ville ;</li> <li>- produire des espaces publics répondant aux enjeux de développement des modes doux de déplacement ;</li> <li>- prendre en compte l'accessibilité PMR ;</li> </ul>	

## Descriptif des opérations envisagées

Il s'agit de mener une maîtrise d'œuvre sur l'esplanade et une requalification du bâtiment de la gare. La commune de Paulhan a déjà en possession des études et un chiffrage qui lui permettent de s'assurer de la fiabilité de son projet. Ce projet s'appuie sur les différentes dimensions énoncées précédemment.

**maître d'ouvrage :** commune de Paulhan

**coût estimatif et calendrier :**

périmètre concerné	surface	fourchette basse	fourchette haute
Projet 1.5.1 - Tranche 1 Logements aidés et espace culturel (2019)	415m <sup>2</sup>	400 000€ HT soit 963.85€ HT/m <sup>2</sup>	480 000€ HT soit 1156.62€ HT/m <sup>2</sup>
Projet 1.5.2 - Tranche 2 Espace à vocation sociale (2020)	196m <sup>2</sup>	190 000€ HT soit 969.38€ HT/m <sup>2</sup>	220 000€ HT soit 1 122.44€ HT/m <sup>2</sup>
Projet 1.5.3- Aménager l'esplanade (2021)	2000 m2	200 000€ HT	240 000€ HT
total		790 000€ HT	940 000€ HT

**Calendrier :** 2019 (1.5.1) / 2020 (1.5.2) / 2021 (1.5.3)

**partenariat technique potentiel :** Hérault Energie, CAUE

**partenariat financier potentiel :** Etat, Région Occitanie, Département de l'H2rault



*Figure 9 Photos de l'esplanade et de la gare. Source : Traverses*



Figure 10 carte de situation de l'action

### Évaluation et suivi de la mesure

Actions et indicateurs envisagés :

- lancement des travaux

<b>Axe 1</b>	<b>Fiche action n°1.6</b>
redéfinir une centralité qui passe par l'articulation de trois espaces	<b>Titre de l'action :</b> <b>améliorer et poursuivre le travail sur l'ancienne voie ferrée en termes de mobilité douce</b>
<b>Présentation de l'action</b>	
<b>Contexte</b>	
<p>L'ancienne voie ferrée est un lien entre les différents quartiers de Paulhan. Sa réhabilitation en voie verte peut constituer, une fois aménagée, une traversée agréable et sécurisée. La commune de Paulhan a déjà engagé des actions en matière de requalification de la voie qui relie le quartier Saint Martin au centre du village. Cette voie ferrée qui était une séparation est devenue un lien convivial et qui permet la rencontre et surtout la sécurité des piétons</p> <p>Ainsi, il est prévu l'aménagement de l'ancienne voie ferrée en circulation piétonne afin de relier les tronçons de voie ferrée déjà aménagés jusqu'à la cave coopérative. Le projet est l'occasion de recréer du lien entre les espaces naturels et agricoles avec les espaces urbanisés. Ainsi, les aménagements s'attachent à définir de nouvelles limites d'urbanisation apaisées, offrant davantage de place à la végétation et aux variations paysagères en transition.</p> <p>Cette fiche action est en lien avec des enjeux du territoire énoncés dans le SCOT Cœur d'Hérault, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- structurer un réseau intercommunal de circulations douces : utiliser le patrimoine comme marqueur des parcours en privilégiant les plus plans (canal, anciennes voies ferrées, bords des cours d'eau...),</li> </ul>	
<b>Objectifs stratégiques</b>	
<p>Les objectifs sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- valoriser les pratiques alternatives à la voiture individuelle ;</li> <li>- restituer le patrimoine et mettre en valeur la convivialité urbaine du centre-ville</li> <li>- produire des espaces publics répondant aux enjeux de développement des modes doux de déplacement et de l'économie touristique</li> <li>- donner à la ville des espaces publics reflétant la dynamique urbaine, supports d'un réinvestissement humain et économique du centre historique</li> <li>- prendre en compte l'accessibilité PMR</li> <li>- diminuer le nombre de stationnement résidentiel et de transit dans le centre historique en développant les modes alternatifs de déplacements.</li> </ul>	
<b>Descriptif des opérations envisagées</b>	
<p><b><u>maître d'ouvrage</u></b> : commune de Paulhan</p>	

**coût estimatif et calendrier :**

<b>périmètre concerné</b>	<b>surface</b>	<b>fourchette basse</b>	<b>fourchette haute</b>
Projet 1.6.1 -Tranche 3 (2019)	2 200 m <sup>2</sup>	240 300€ HT soit 109.22€ HT/m <sup>2</sup>	288 300€ HT soit 131.04€ HT/m <sup>2</sup>
Projet 1.6.2 -Tranche 4 (2020)	2 220 m <sup>2</sup>	273 400€ HT soit 123.15€ HT/m <sup>2</sup>	328 080€ HT soit 147.78€ HT/m <sup>2</sup>
total	4 420 m <sup>2</sup>	513 700€ HT soit 116.22€ HT/m <sup>2</sup>	616 380€ HT soit 139.45€ HT/m <sup>2</sup>

**partenariat technique potentiel :** CAUE, ADEME

**partenariat financier potentiel :** Etat, Région Occitanie, Département de l'Hérault, ADEME

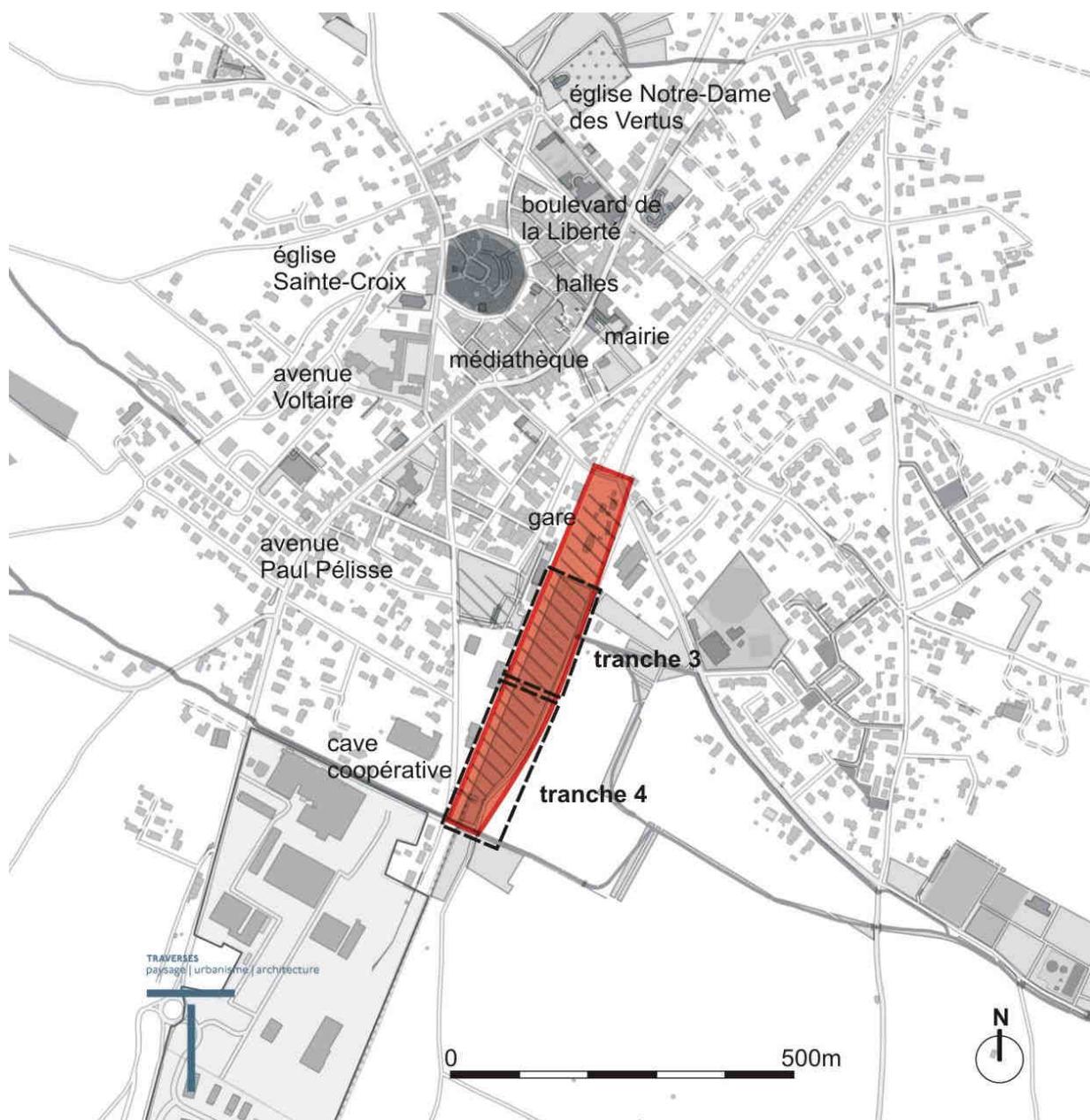


Figure 11 Situation des actions. Source : Traverses



Figure 5 Exemples de tronçons déjà réaménagés au nord de la gare. Source : Traverses

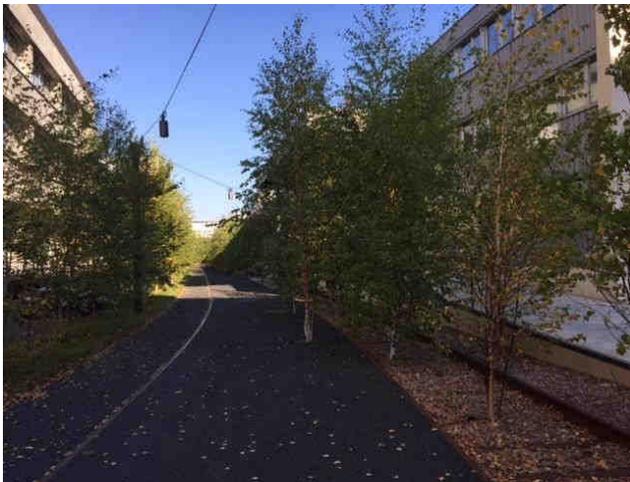


Figure 5 Requalification d'une ancienne voie ferrée en espaces publics. Quartier Dreispitz, Bâle, Suisse. Source : Traverses

### Évaluation et suivi de la mesure

Actions et indicateurs envisagés :

- lancement des travaux
- taux de fréquentation,
- questionnaire de satisfaction des usagers et des commerces de proximité

<b>Axe 1</b>	<b>Fiche action n°1.7</b>
redéfinir une centralité qui passe par l'articulation de trois espaces	<b>Titre de l'action :</b> <b>étude mobilité en vue d'organiser des stationnements et des parkings relais</b>
<b>Présentation de l'action</b>	
<b>Contexte</b>	
<p>Soucieuse de maintenir une qualité de vie conviviale et agréable, la commune de Paulhan a déjà mis en œuvre des travaux de reprofilage de rues dans le centre ancien. Ces réalisations sont pensées pour la sécurité et le confort des déplacements :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- rue Voltaire qui conduit de l'église au collège,</li> <li>- rue Pons qui mène de la voie verte à la Mairie et vers la gare,</li> <li>- rue Belfort qui fait le lien entre la départementale et le chemin des Ecoliers,</li> <li>- rue Raspail et chemin des Ecoliers,</li> <li>- boulevard de la Liberté</li> </ul> <p>Il apparaît nécessaire de conforter le réseau d'espaces publics de la commune, afin de constituer des continuités piétonnes agréables et sécurisées permettant de mettre en relation les différents équipements et quartiers. Ce réseau d'espaces publics confortable doit mettre en relation les différentes polarités et équipements de la commune (réflexions sur les sens de circulation, les liaisons, la gestion du patrimoine végétal...).</p> <p>Dans cette optique, l'enjeu à ce jour est de construire un plan de déplacements à l'échelle de la commune repensant la place de chacun des modes de déplacement : à pieds, à vélo, en voiture, en transports en commun mais également leur combinaison. Concrètement, il s'agit d'établir un plan de déplacements qui servira de référence et de fil conducteur pour la politique d'aménagements liée aux mobilités dans les 20 prochaines années dans une démarche globale définissant les principes d'organisation du transport et de stationnement des personnes et des marchandises, tous modes confondus. Il s'agira de disposer d'un outil de programmation qui hiérarchise et précisera les actions à mettre en œuvre et leurs financements.</p>	
<b>Objectifs stratégiques</b>	
<p>Les objectifs sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- favoriser la redynamisation et l'attractivité du centre-ville ;</li> <li>- rationaliser et diminuer le trafic automobile dans l'hyper centre</li> <li>- construire l'articulation entre les différents modes de transports</li> <li>- définir une stratégie de déplacements à l'échelle de la commune connectée avec le Cœur d'Hérault</li> </ul>	

## Descriptif des opérations envisagées

Cette étude (1.7.1) est le support de futures opérations d'aménagements urbains et paysagers visant à apaiser le trafic routier centre-ville de Paulhan. Le cahier des charges pour l'étude mobilité est le suivant.

phase 1 : diagnostic

- synthèse des études existantes avec une réactualisation des données
- enquête auprès des principaux utilisateurs du territoire
- analyse de la mobilité sur le territoire
- les besoins de déplacement avec une analyse des pôles générateurs de déplacements (services, santé, commerces, loisirs, emploi)
- les offres de transports sur le territoire ou à sa périphérie

Le diagnostic devra aboutir à la proposition de scénarii d'actions.

phase 2 : préconisations

l'élaboration du plan d'action doit :

- permettre de développer les modes doux alternatifs à la voiture individuelle (trottoirs plus larges, ruelles en espace partagé, qualification de l'espace par des plantations d'alignement...)
- adapter la signalétique routière et le stationnement
- proposer des outils de « mobilité durable » qui faciliteront le déplacement prioritairement du public rencontrant des difficultés de mobilité (jeunes, personnes âgées, publics fragilités)
- préparer de nouveaux itinéraires modes doux, pour relier le village et les pôles d'attractivité

Les propositions devront préciser le fonctionnement/organisation, sa mise en œuvre (maîtrise d'ouvrage) et les aménagements à prévoir. Pour les aménagements, il s'agira de les localiser de manière assez précise (emprise, propriété foncière...).

Pour l'aide à la décision les préconisations devront être hiérarchisées et étayées par différents indicateurs :

- estimation financière,
- maîtrise d'ouvrage et planning de réalisation

Une méthode et un modèle de « fiche préconisation » devra être fournie par le prestataire dans le dossier de candidature.

**maître d'ouvrage** : commune de Paulhan

**coût estimatif** : plan de développement des circulations douces : 15 000 à 20 000 € HT

**calendrier** : 2019-2020-2021

**partenariat technique potentiel** : Pays Cœur d'Hérault, CEREMA

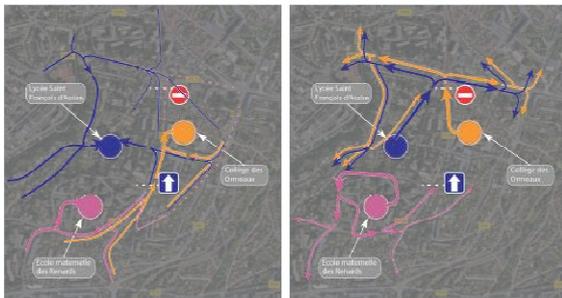
**partenariat financier potentiel** : Etat, Région Occitanie, Département de l'Hérault

•



-  Secteur d'étude
-  voie principale
-  voies secondaires à étudier particulièrement
-  emplacements stratégiques pour des parkings

*Carte de contexte*



*Exemple d'une étude mobilité mise en place à Montpellier, Hérault (34). Source : ITER*

Suite à la demande des riverains de passer la rue Estienne d'Orves en sens unique, la Ville a souhaité évaluer les impacts de cette modification du fonctionnement de la voie, notamment les reports de flux sur les voies adjacentes.

### Évaluation et suivi de la mesure

actions et indicateurs envisagés :

- définition d'une Programmation Pluriannuelle des investissements en matière d'aménagements sur le court, moyen et long termes.
- linéaire de circulations douces créées ou valorisées
- enquête de fréquentation et de satisfaction

Axe 1	Fiche action n°1.88																
redéfinir une centralité qui passe par l'articulation de trois espaces	<b>Titre de l'action :</b> <b>rendre accessibles les équipements</b>																
<b>Présentation de l'action</b>																	
<b>Contexte</b>																	
<p>La commune de Paulhan s'est dotée d'un agenda d'accessibilité programmée (AD'AP). La mise en accessibilité du cimetière, l'école Dolto, l'école Sand, l'espace Louis Sert, l'église Sainte-Croix et la Mairie sont prévus pour la tranche 1 (exécution 2019). La tranche 2 (exécution 2020) concerne l'espace Brassens, le gymnase communal, la salle des jeunes, la salle des fêtes. Le foyer rural, quant à lui, est prévue en 2021.</p>																	
<b>Objectifs stratégiques</b>																	
<p>Les objectifs sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- favoriser l'accessibilité aux PMR</li> <li>- optimiser l'occupation du bâti communal</li> </ul>																	
<b>Descriptif des opérations envisagées</b>																	
<p>Il s'agit de mettre en place des rampes d'accès, des ascenseurs ou élévateurs, dans les bâtiments communaux cités précédemment. Ces actions se font dans le cadre d'un projet global.</p> <p><b><u>maître d'ouvrage :</u></b> commune de Paulhan</p> <p><b><u>coût estimatif :</u></b></p> <table border="1" data-bbox="159 1366 1420 1523"> <thead> <tr> <th></th> <th style="text-align: center;">fourchette basse</th> <th style="text-align: center;">fourchette haute</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Tranche 1 (1.8.1)</td> <td style="text-align: center;">166 700€ HT</td> <td style="text-align: center;">200 040€ HT</td> </tr> <tr> <td>Tranche 2 (1.8.2)</td> <td style="text-align: center;">169 600€ HT</td> <td style="text-align: center;">203 500€ HT</td> </tr> <tr> <td>Tranche 3 (1.8.3)</td> <td style="text-align: center;">181 000€ HT</td> <td style="text-align: center;">217 200€ HT</td> </tr> <tr> <td>total</td> <td style="text-align: center;">517 300€ HT</td> <td style="text-align: center;">620 700€ HT</td> </tr> </tbody> </table>				fourchette basse	fourchette haute	Tranche 1 (1.8.1)	166 700€ HT	200 040€ HT	Tranche 2 (1.8.2)	169 600€ HT	203 500€ HT	Tranche 3 (1.8.3)	181 000€ HT	217 200€ HT	total	517 300€ HT	620 700€ HT
	fourchette basse	fourchette haute															
Tranche 1 (1.8.1)	166 700€ HT	200 040€ HT															
Tranche 2 (1.8.2)	169 600€ HT	203 500€ HT															
Tranche 3 (1.8.3)	181 000€ HT	217 200€ HT															
total	517 300€ HT	620 700€ HT															
<p><b><u>calendrier :</u></b> 2019 (1.8.1) -2020 (1.8.2) -2021 (1.8.3)</p>																	
<p><b><u>partenariat technique potentiel :</u></b> Etat</p>																	
<p><b><u>partenariat financier potentiel :</u></b> Etat, Région Occitanie</p>																	

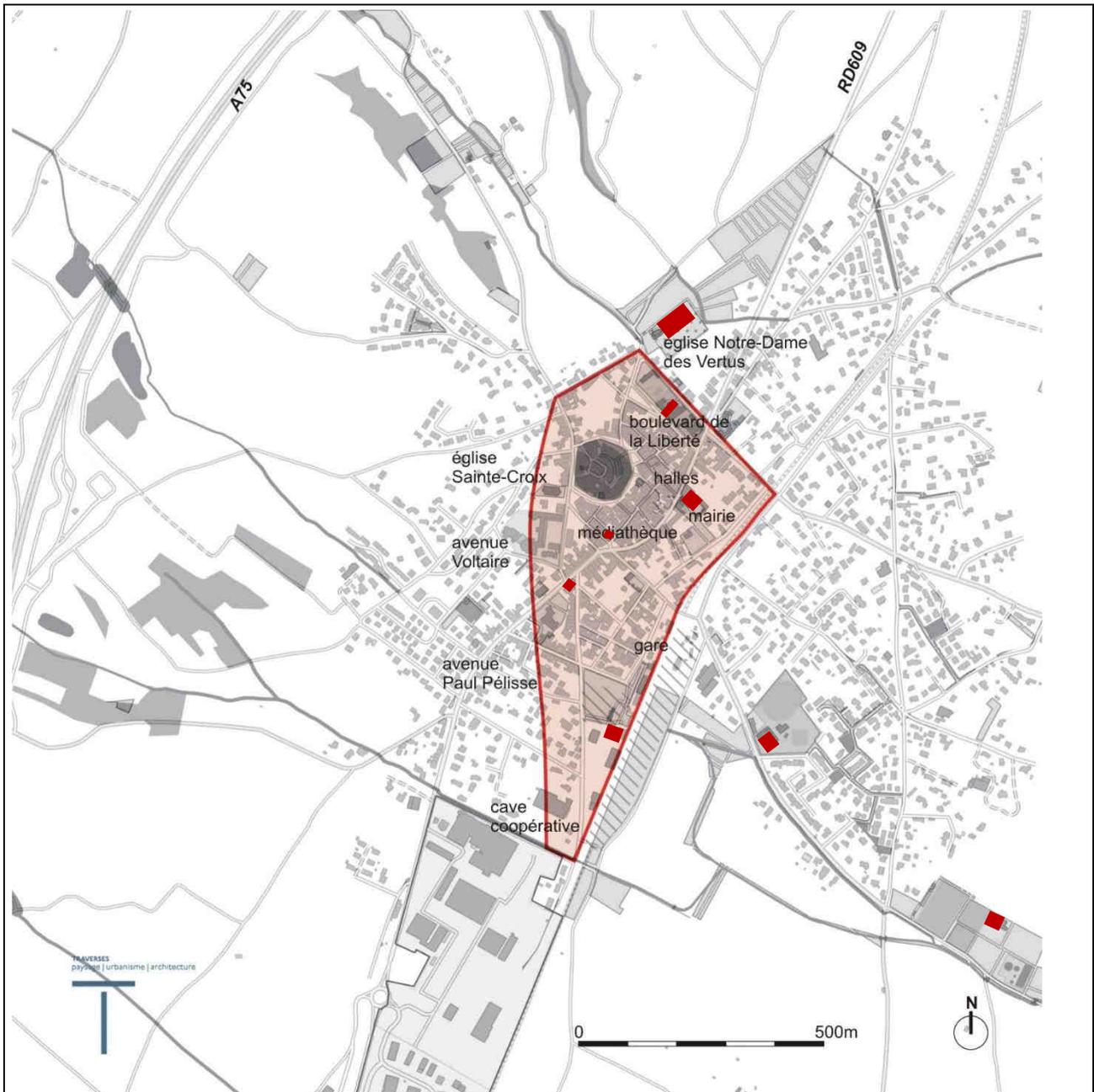


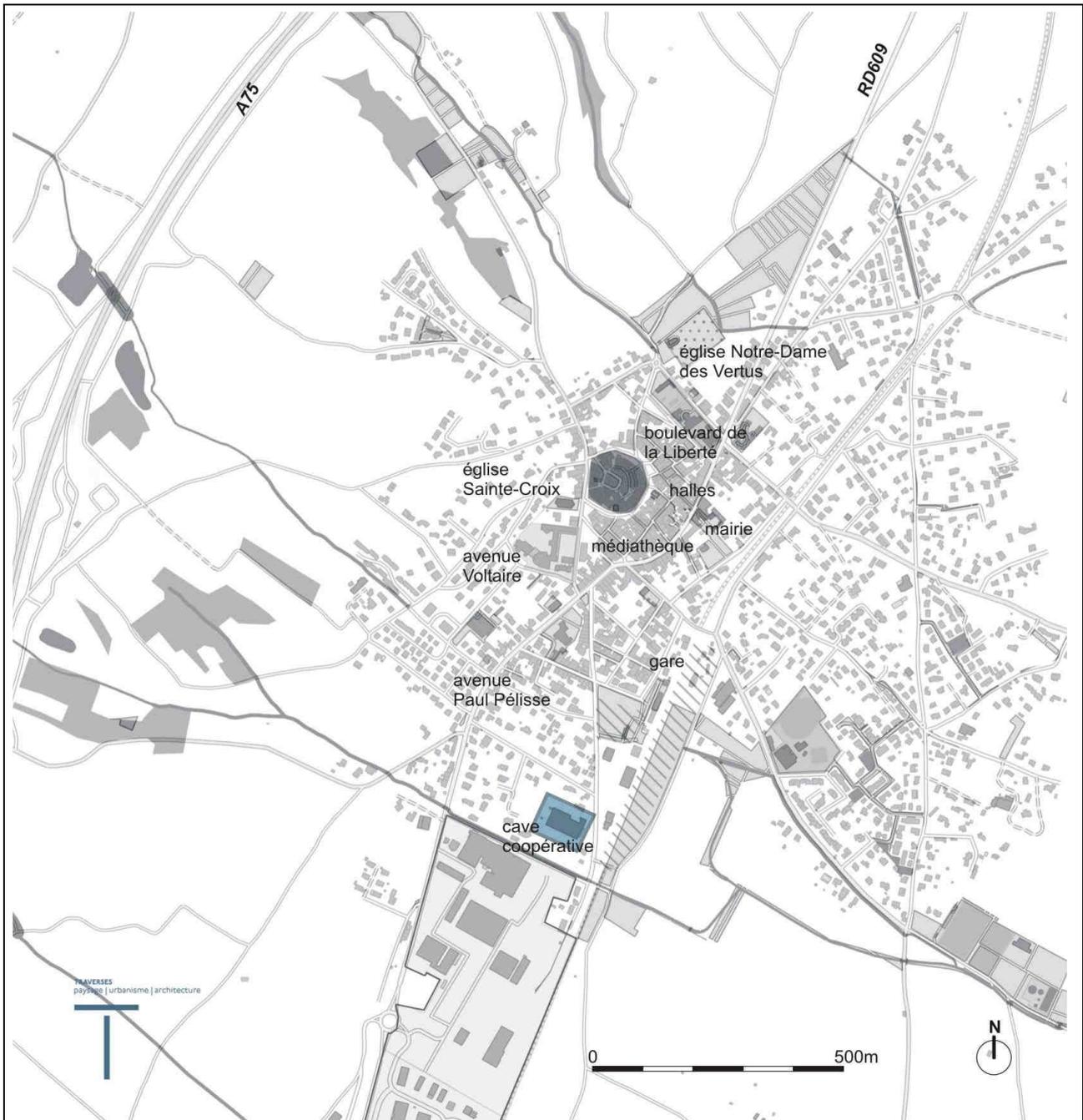
Figure 12 carte de situation des bâtiments publics

### Évaluation et suivi de la mesure

actions et indicateurs envisagés :

- lancement des travaux

Axe 2	Fiche action n°2.1												
anticiper l'évolution des quartiers sud	<p style="text-align: center;"><b>Titre de l'action :</b></p> <p><b>étude de programmation en vue de la transformation de la cave coopérative en équipement à vocation culturelle et/ou sociale</b></p>												
<b>Présentation de l'action</b>													
<b>Contexte</b>													
<p>La commune de Paulhan souhaite se doter d'une étude permettant de préciser le programme à réaliser dans le secteur sud d'entrée de bourg et en particulier sur le site de la cave coopérative. L'étude aura également pour objectif d'accompagner les acteurs locaux dans la définition et le dimensionnement des équipements structurants à l'échelle du bassin de vie, notamment un équipement à vocation culturelle ou socio culturelle dans ce bâtiment à forte connotation identitaire et patrimoniale.</p>													
<b>Objectifs stratégiques</b>													
<p>Les objectifs sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- définir le programme d'aménagement de la cave coopérative</li> <li>- spatialiser le programme</li> <li>- rénover des équipements structurants qui favorisent le rayonnement de Paulhan</li> </ul>													
<b>Descriptif des opérations envisagées</b>													
<p>Etude de programmation et de dimensionnement des aménagements et des équipements à prévoir dans le secteur (2.1.1).</p> <p><b>maître d'ouvrage</b> : commune de Paulhan</p> <p><b>coût estimatif et calendrier :</b></p> <table border="1" data-bbox="161 1462 1155 1592"> <thead> <tr> <th></th> <th>fourchette basse</th> <th>fourchette haute</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Etudes (2020)</td> <td>18 000€ HT</td> <td>21 000HT</td> </tr> <tr> <td>Etudes (2021)</td> <td>18 000€ HT</td> <td>21 000HT</td> </tr> <tr> <td>total</td> <td>36 000€ HT</td> <td>42 000€ HT</td> </tr> </tbody> </table> <p><b>partenariat technique potentiel</b> : DRAC , CAUE</p> <p><b>partenariat financier potentiel</b> : Etat, Région Occitanie, Département de l'Hérault</p>			fourchette basse	fourchette haute	Etudes (2020)	18 000€ HT	21 000HT	Etudes (2021)	18 000€ HT	21 000HT	total	36 000€ HT	42 000€ HT
	fourchette basse	fourchette haute											
Etudes (2020)	18 000€ HT	21 000HT											
Etudes (2021)	18 000€ HT	21 000HT											
total	36 000€ HT	42 000€ HT											



carte de situation

## Évaluation et suivi de la mesure

Actions et indicateurs envisagés :

- lancement de l'étude

<b>Axe 2</b>	<b>Fiche action n°2.1</b>
anticiper l'évolution des quartiers sud	<b>Titre de l'action :</b> <b>création d'un parking de covoiturage à proximité de l'entrée sur l'A75</b>
<b>Présentation de l'action</b>	
<b>Contexte</b>	
<p>Face à la saturation des grands axes d'accès aux grandes villes et devant le besoin croissant d'aires de stationnement, on observe un déploiement d'un réseau d'aires de covoiturage sur l'ensemble du territoire cœur d'Hérault. Ainsi, à proximité des nœuds routiers des routes départementales et des autoroutes qui irriguent le Cœur d'Hérault (A75 et A750), les usagers ont pu bénéficier de la création des aires de Pézenas, Montarnaud/St Paul-et-Val malle et Gignac. Deux autres sont à l'étude, situées à St Félix-de-Lodez et Lodève nord.</p> <p>Or, la commune de Paulhan est desservie par 1 échangeur sur l'autoroute A75. De ce fait, elle constitue une porte d'entrée sud à l'échelle du territoire du Cœur d'Hérault. Paulhan est donc une commune facilement accessible. A l'heure de repenser les déplacements, il paraît important d'offrir aux habitants du secteur une aire de covoiturage complémentaire de celles que l'on retrouve sur le territoire.</p> <p>Les enjeux en termes environnementaux ou de lien social de ce type de réalisation ne sont plus à démontrer. Cette aire permettrait de parfaire l'offre multi modale du territoire. La commune étudie la possibilité actuellement d'acquérir des parcelles pouvant accueillir ce type d'aménagement, à proximité de l'échangeur et dans le cadre des délaissés autoroutiers</p>	
<b>Objectifs stratégiques</b>	
<p>Les objectifs sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- contribuer à la modification des habitudes de déplacements</li> <li>- renforcer le lien social</li> <li>- réduire les émissions de gaz à effet de serre</li> </ul>	

## Descriptif des opérations envisagées

L'action consiste à la création d'une aire de covoiturage à proximité de l'échangeur de 20 places.

**Maître d'ouvrage** : Département de l'Hérault

**Coût estimatif et calendrier:**

périmètre concerné	surface	fourchette basse	fourchette ha
Travaux (2019)	NC	NC	NC
total	N C	NC	NC

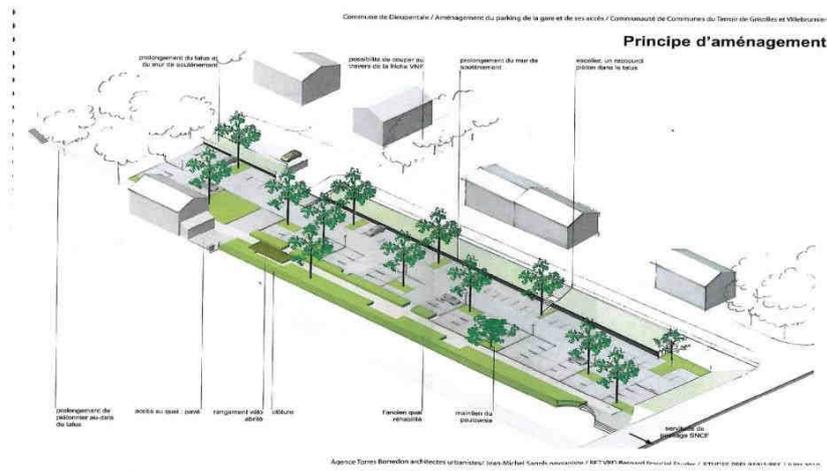
**partenariat technique potentiel** : Département de l'Hérault

**partenariat financier potentiel** : Département de l'Hérault



Figure 13 carte de situation de l'action

Dans le cadre du grand projet de pays mené par la Communauté de Communes du Terroir de Grisolles et Villebrumier, la Commune de Dieupentale, a aménagé un parking multimodal autour de la gare SNCF. MOE : Torres et borredon architectes. Source : www.caue-mp.fr



## Évaluation et suivi de la mesure

Actions et indicateurs envisagés :

- taux de fréquentation
- lancement des travaux

## **Article 6 : Articulation et complémentarité du projet de développement et de valorisation avec les stratégies de développement territorial**

### **- du territoire communautaire de la Communauté de Communes du Clermontais**

La Communauté de communes du Clermontais est porteuse d'un projet de territoire dont l'expression la plus aboutie se trouve dans l'agenda 21 du Clermontais adopté par le conseil communautaire le 26 septembre 2012 et labélisé Agenda 21 Local France par le Ministère en charge du Développement durable en décembre 2013.

Le projet de développement et de valorisation de Paulhan vient inscrire les principales orientations stratégiques de l'agenda 21 du Clermontais dans le territoire communal

En premier lieu, la mise en œuvre des bonnes pratiques de « *gouvernance* », à travers une concertation et une co-construction avec les habitants, est au cœur de la méthode utilisée pour concevoir et mener le projet communal. Ainsi, Paulhan a constitué un Conseil consultatif, qui émet un avis consultatif auprès du maire et des élus sur les grandes orientations, sur les grands événements et choix portant sur l'avenir de la commune. Un comité de pilotage élargi à l'ensemble des acteurs et partenaires de la commune sera associé à toutes les étapes du projet de développement et de valorisation, sur la base des données techniques présentées à la concertation dans les phases préparatoires.

La recherche d'un « *aménagement cohérent* » se décline à travers les objectifs de qualité paysagère, d'habitat pour tous, de développement des déplacements doux et de valorisation du patrimoine, alors que l'amélioration des performances énergétiques des bâtiments est systématiquement prise en considération. L'axe 1 « redéfinir une centralité qui passe par l'articulation de trois espaces » vise à donner une cohérence aux aménagements urbains des trois espaces centraux.

L'axe 2, « anticiper l'évolution des quartiers sud », impulse une dynamique de « *création d'emplois et de richesses* », respectueuse de l'environnement et économe en espace. Cette vision est inspirée par la recherche d'un développement durable dans une dimension de proximité, en lien avec les besoins des populations et l'amélioration fonctionnelle des polarités du territoire. Le développement et la rationalisation des pôles de services administratifs, culturels, sociaux et scolaires sont pensés pour réunir les conditions d'une économie dynamisée, à échelle humaine.

Enfin, la « *qualité de vie et la cohésion sociale* » sont le fil rouge des investissements programmés sur la mobilité, l'habitat et le cadre de vie, mais aussi des actions tournées vers le quotidien des habitants, des visiteurs et des usagers dans la construction d'un espace commun et partagé, d'un lien social fait de solidarité et de tolérance. La configuration des espaces est envisagée comme un vecteur de rencontres et d'initiatives, source de citoyenneté apaisée.

- **du territoire de projet du Pays Cœur d'Hérault**

Le Pays Cœur d'Hérault fédère les intercommunalités de la vallée de l'Hérault, du Lodévois et du Clermontais autour de la charte de développement 2014 – 2025 et de la construction du SCoT Pays Cœur d'Hérault.

Les 6 défis identifiés par la charte de développement entrent logiquement en résonance avec le projet de territoire du Clermontais et ont directement inspiré le choix des actions retenues dans le cadre du présent contrat.

S'agissant de « *faire du cœur d'Hérault une terre d'accueil et de partage* », la valorisation du patrimoine naturel, urbain et historique adossée au développement des polarités culturelles et touristiques en seront les vecteurs privilégiés.

La « *priorité aux jeunes* » sous-tend clairement les différents projets de confortation et de développement des polarités scolaires, sportives et culturelles de la ville. Elle se prolonge dans les efforts programmés en matière de mobilités douces, avec l'ambition d'accompagner un changement de mentalité chez les nouvelles générations.

L'« *économie et l'emploi* » induisent une mobilisation partenariale autour du commerce de proximité et de centre-ville. Les aménagements de l'espace public seront guidés par la volonté de faciliter l'accès au tissu commercial, avec une réflexion autour des possibilités de stationnement, des modalités de circulation et des mobilités douces. Enfin, le renforcement de pôles de services au cœur ou à proximité du linéaire commercial permettra de dynamiser la fréquentation.

L'« *agriculture* » et l'« *exigence environnementale* » sont le fondement des qualités paysagères du territoire qui seront valorisées par la connexion des zones urbanisées aux espaces cultivés et naturels très proches et imbriqués dans la ville.

Enfin, le défi « *urbanisation, logement et mobilité* » conduit à reconstruire la ville sur la ville et à densifier, en dessinant les liens fonctionnels les plus efficaces pour faciliter l'accès et l'implication des habitants depuis et vers les zones d'habitat.

Le SCoT en cours d'élaboration (phase de PADD) reprendra ces objectifs afin de leur conférer une portée prescriptive et opérationnelle pour les 20 prochaines années.

Le Programme Opérationnel Pluriannuel d'Actions présenté ci-après, a vocation à s'inscrire dans le cadre du contrat de développement territorial régional du Pays Cœur d'Hérault,

Il fera l'objet de programmes annuels qui feront l'objet d'un examen par les instances de concertation et de programmation prévus au titre du contrat de développement territorial régional du Pays Cœur d'Hérault.

## **Article 7 : Axes prioritaires et modalités d'intervention de la Région**

La Région mobilisera ses dispositifs d'intervention en faveur de la mise en œuvre du projet de développement et de valorisation du bourg centre de Paulhan et ce, notamment dans les domaines suivants :

- .développement économique (infrastructures et revitalisation du commerce et de l'artisanat),*
- .qualification du cadre de vie,*
- .valorisation des façades,*
- .habitat (dont éco-chèques),*
- .équipements de services à la population,*
- .qualification de l'offre touristique,*
- . valorisation du patrimoine,*
- . équipements culturels,*
- . équipements sportifs,*
- . mise en accessibilité des bâtiments publics,*
- . transition énergétique (rénovation énergétique des bâtiments publics, ...),*
- . projets ne s'inscrivant pas dans les dispositifs sectoriels existants mais présentant une réelle valeur ajoutée pour le projet de développement et la valorisation du bourg centre,*
- . études rendues indispensables pour approfondir et sécuriser la viabilité technique et économique d'opérations structurantes.*

Dans ce cadre, les projets relevant de la présente convention seront examinés dans le respect des dispositifs et taux d'intervention en vigueur à la date du dépôt des dossiers correspondants.

Le programme opérationnel pluriannuel relevant du présent contrat présenté par la Commune de Paulhan et la Communauté de Communes du Clermontais a vocation à s'inscrire dans le cadre du contrat de développement territorial du Pays Cœur d'Hérault sur la période 2018-2021

Il se déclinera en programmes annuels qui feront l'objet d'un examen par les instances de concertation et de programmation prévus au titre du contrat de développement territorial du Pays Cœur d'Hérault

## **Article 8 : Modalités d'intervention et contributions de la Communauté de Communes du Clermontais**

La communauté de communes exerce des compétences dans trois grands domaines :

. Le développement économique avec la création, l'aménagement et le développement de zones d'activités économiques, la gestion de l'office de tourisme intercommunal, le développement des activités de pleine nature et le financement d'outils d'animation économique,

. Les services à la population comprenant le conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance, la création et la gestion des équipements dédiés à la petite enfance et à la jeunesse, la gestion du théâtre intercommunal et l'animation du réseau de lecture publique,

. Les services aux communes avec l'eau, l'assainissement et la collecte des déchets ménagers.

La communauté de communes accompagne la commune de Paulhan dans la définition de ses projets liés au développement durable, grâce à la démarche agenda 21 pour la période 2008 – 2020. Ce projet de développement durable s'articule autour des 3 axes stratégiques suivants :

- Axe n°1 : Aménager l'espace de manière économe et rationnelle pour le préserver tout en permettant le développement du territoire.
- Axe n°2 : Soutenir la dynamique économique pour créer des richesses localement et pour obtenir une meilleure cohésion sociale par la création d'emplois.
- Axe n°3 : Maintenir et développer les services à la population pour favoriser le vivre ensemble et l'épanouissement.

## **Article 9 : Contributions et modalités d'intervention du Pays Cœur d'Hérault**

Le Pays Cœur d'Hérault accompagne la Ville de Paulhan dans la définition et la mise en œuvre de son projet de développement et de valorisation.

Le Pays est maître d'ouvrage d'une mission confiée à l'agence TRAVERSESES, cofinancée par la Région, pour accompagner les bourgs-centres du territoire dans la définition de leur projet.

Cet accompagnement a largement contribué à la rédaction du présent contrat, en étroite partenariat avec les services du Pays et de la Communauté de Communes du Clermontais.

Le Pays propose de mobiliser son ingénierie pour faciliter la mise en œuvre du projet de développement et de valorisation, en garantissant la prise en compte des objectifs prioritaires à l'échelle du pays.

Il s'engage notamment à accompagner la commune dans la recherche des cofinancements les plus larges, du niveau local au niveau européen.

Il valorise les actions menées par la commune dans le cadre du présent contrat et les intègre dans les orientations de développement qu'il soutient.

## **Article 10 : Autres contributions**

**La Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Hérault (CCI)**, forte de plus de 60 000 adhérents, a développé une expertise unique en matière de connaissance du tissu économique et des modes de développement observés sur le territoire.

La CCI a travaillé de façon spécifique sur le cœur d'Hérault et le Clermontais à travers des conventions de développement économique signées avec le Pays et la Communauté de Communes.

La CCI s'affirme comme partenaire incontournable des actions de développement commercial, mais aussi pour accompagner les projets centrés sur l'habitat, l'espace public et la mobilité afin de rechercher la meilleure fonctionnalité d'un point de vue commercial.

**La Caisse des Dépôts et Consignations** est le partenaire naturel de l'investissement des collectivités locales.

Par le biais de sa délégation régionale Occitanie, la Caisse des Dépôts et Consignations intervient dans la problématique du soutien aux bourgs-centres, étant partie prenante des dispositifs contractuels initiés par l'Etat et la Région.

Elle est notamment susceptible de subventionner l'ingénierie territoriale mobilisée dans le cadre des projets bourg-centre, d'accompagner le montage d'opérations complexes et de distribuer des emprunts spécifiques en fonction des thématiques abordées.

Aux termes de la loi sur l'Architecture du 3 janvier 1977, **le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Hérault (CAUE)** est chargé de poursuivre, sur le plan local, les objectifs définis au plan national en vue de promouvoir la qualité architecturale, urbaine, paysagère et environnementale.

Parmi les missions qui lui sont assignées, le CAUE conseille les collectivités territoriales dans tous les projets et démarches d'aménagement des territoires. Le CAUE a été partenaire de la Commune de Clermont l'Hérault dans la définition du programme de reconquête du centre ancien, dont plusieurs actions sont reprises au présent contrat.

Le CAUE sera présent aux côtés de la commune pour orienter et canaliser le travail de conception architecturale et paysagère dans le cadre du programme de développement et de valorisation. Il participera aux comités techniques et aux comités de pilotage des différentes actions.

## **Article 11 : Gouvernance**

Un Comité de Pilotage « Bourg-Centre Occitanie / Pyrénées-Méditerranée » est créé. Il associe les signataires du présent contrat :

- . La Région Occitanie
- . La Commune de Paulhan
- . La Communauté de Communes du Clermontais
- . Le Pays Cœur d'Hérault
- . La Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Hérault

Ce comité de pilotage associera également les partenaires suivants :

- Les services de l'Etat (DDT, UDAP, DRAC, ...)
- Le Département de l'Hérault, est par nature un partenaire privilégié de la Commune dans la mise en œuvre des projets
- Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Hérault (CAUE)
- L'ADEME
- Le CEREMA
- L'EPF
- La Caisse des Dépôts et Consignations

Enfin d'autres partenaires et organismes seront associés aux travaux du comité de pilotage en fonction des thématiques abordées.

L'organisation et le secrétariat permanent du comité de pilotage seront assurés par les services de la Ville de Paulhan.

Le comité de pilotage a pour mission de :

- . mobiliser les compétences les plus larges pour la mise en œuvre du projet de développement et de valorisation, de la Commune de Paulhan.
- . orienter et guider le déroulement des actions, en suivre l'avancement,
- . s'assurer de la bonne appropriation des actions engagées par la population et les acteurs socio-économiques locaux concernés.

Les travaux du comité de pilotage seront alimentés par les travaux d'un comité technique associant les représentants des différents partenaires sur des questions plus précises ; le comité technique sera notamment l'instance privilégiée pour recueillir et analyser les avis et opinions des populations et des acteurs concernés à travers l'organisation d'ateliers, de consultations...

Il accompagnera les professionnels mandatés par la maîtrise d'ouvrage pour concevoir et mettre en œuvre les actions contractualisées.

## **Article 12 : Durée**

Le présent contrat cadre est conclu pour une première période débutant à la date de sa signature et se terminant au 31 décembre 2021.

Fait à Clermont l'Hérault, le 26 novembre 2019

**La Présidente de la Région  
Occitanie**

**Le Président de la CCC**

**Le maire de la commune de  
Paulhan**

**Carole DELGA**

**Jean-Claude LACROIX**

**Claude VALERO**

**Le Président du Pays Coeur  
d'Hérault**

**Le Président de la CCI de l'Hérault**

**Jean François SOTO**

**André DELJARRY**